

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI



Plan National d'Urgence Antiacridien (PNUA)



Ministère de l'Agriculture

Ministère de l'Elevage

Ministère des Forces Armées (Etat Major Général des Armées)

Ministère de la Santé et de la Prévention

Ministère chargé de l'Environnement et des Etablissements Classés

Ministère de l'Economie et des Finances

Ministère chargé de la Communication, porte-parole du CNLA

Organismes internationaux / régionaux

Organisations de Producteurs

ONG intervenant dans l'Agriculture

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI



PREFACE DE MONSIEUR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE

Le Criquet pèlerin est un ravageur redoutable en raison de l'ampleur des dégâts qu'il peut provoquer en période d'invasion aux productions agro-sylvo-pastorales avec d'importantes perturbations socio-économiques et environnementales.

Sa capacité de migration lui confère un statut d'ennemi transfrontalier avec des aires de rémission de 29 millions de km² soit 20% des terres émergées.

En période d'invasion généralisée, les conséquences désastreuses dues au Criquet pèlerin peuvent affecter environ 1,3 milliard d'habitants s'étendant sur 60 pays d'Afrique et d'Asie, des côtes atlantiques africaines de l'hémisphère nord à la frontière indo-pakistanaise et de la méditerranée à l'équateur. Ce ravageur forme des essaims colossaux et peut envahir des aires d'invasions de l'ordre de 16 millions de km².

Au Sénégal, de 1860 à 2010, neuf périodes d'invasions généralisées se sont succédées. La plus récente remonte à 2003-2005 où d'importantes vagues d'essaims ont eu à envahir le territoire national. Les années 2008 et 2009 sont caractérisées par une recrudescence du Criquet pèlerin en Mauritanie, pays frontalier avec le Nord du Sénégal mais grâce à une stratégie de lutte préventive et à une coopération régionale dynamique, ces infestations ont pu être maîtrisées à temps.

Cette stratégie de lutte préventive est reconnue par la communauté internationale comme la seule stratégie durable économiquement et soucieuse de la protection de la santé humaine et de l'environnement. Elle consiste à surveiller en permanence les aires de départ des invasions (aires grégarigènes) et à détruire par des interventions de lutte précoce les premiers regroupements de Criquet pèlerin ayant amorcé la grégarisation.

L'élaboration de Plans de Gestion des Risques (PGR) liés au Criquet pèlerin dont le Plan National d'Urgence Antiacridienne (PNUA) constitue un élément clé de la stratégie de lutte préventive mise en œuvre par les pays membres de la Commission de Lutte contre le Criquet Pèlerin dans la Région Occidentale (CLCPRO) : Algérie, Burkina Faso, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Tunisie.

Si notre pays ne renferme pas les aires de reproduction du Criquet pèlerin (ces aires se trouvant pour l'essentiel au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Tchad) où s'opère la lutte préventive, par contre il se situe en zone dite d'invasion. En conséquence, il est nécessaire de se préparer à ce genre de situation et envisagé par avance les mesures à prendre et inventorier les moyens mobilisables pour assurer une capacité de réaction immédiate à une situation d'alerte.

L'élaboration du présent Plan National d'Urgence Antiacridienne s'inscrit dans cette optique. Ce plan a pour objet de planifier, d'organiser et de coordonner les moyens nationaux voire supranationaux permettant de faire face à une crise acridienne. Il permet aussi d'identifier les rôles et responsabilités de tous les acteurs nationaux concernés par la gestion d'une crise acridienne.

Le PNUA a été élaboré à travers une approche participative et itérative qui lui confère un caractère consensuel de référence en matière de gestion d'une crise acridienne et garantit son appropriation par les parties prenantes. C'est un document aussi simple que possible mais aussi commun, complet et cohérent pour être facilement utilisable par les acteurs.

Ce Plan est un guide à l'intention de tous les acteurs impliqués dans la lutte contre le Criquet pèlerin. Il est déclenché en application des critères et seuils prévus. Le passage à une situation de crise implique obligatoirement une gestion nationale interministérielle.

C'est pourquoi tous les acteurs impliqués dans la lutte contre le Criquet pèlerin sont invités à utiliser cet outil pour améliorer l'efficacité, la responsabilité de la gestion de la crise acridienne et la capitalisation des expériences vécues pour mieux faire face aux futures crises.

Ce plan est dynamique et devra être mis à jour en tenant compte des situations de crise vécues, des simulations réalisées ou d'une importante évolution du contexte dans lequel il a été élaboré.

Dakar, le

Mr Khadim GUEYE
Ministre de l'Agriculture

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

2STV	Télévision 2S
ACDI	Agence Canadienne pour le développement International
ADIE	Agence pour le Développement de l'Informatique de l'Etat
AELP	<i>Africa Emergency Locust Project</i> / Projet Africain de Lutte d'Urgence contre le Criquet Pèlerin
AGRHYMET	Centre régional de formation et d'information en agro-hydro-météorologie
ANAMS	Agence Nationale de la Météorologie du Sénégal
ANCAR	Agence Nationale du Conseil Agricole et Rural
ANREVA	Agence Nationale du Plan REVA
BM	Banque Mondiale
BSA	Base de Surveillance et d'Alerte Antiacridienne
CCE	Cahier des Charges Environnementales
CDSMT	Cadre des Dépenses Sectoriel pour le Moyen Terme
CERES	Centre régional de Recherche en Écotoxicologie et Sécurité environnementale (Dakar, Sénégal)
CILSS	Comité permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CLCPRO	Commission de Lutte contre le Criquet Pèlerin dans la Région Occidentale
CLV	Comité de Lutte Villageois
CNLA	Comité National de Lutte Antiacridienne
CSE	Centre de Suivi Ecologique
CSP	Comité Sahélien des Pesticides
DAGE	Direction de l'Administration Générale et de l'Equipeement
DEEC	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
DLCC	<i>Desert Locust Control Committee</i> / Comité de lutte contre le Criquet pèlerin
DP	Dust Powder (Poudre pour Poudrage)
DPV	Direction de la Protection des Végétaux
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
DSRP	Document de Stratégie pour la croissance et la Réduction de la Pauvreté
DTA	Différentes Tâches à Accomplir
EC	Concentré Emulsionnable
EMPRES	<i>Emergency Prevention system for Transboundary Animal and Plant Pests and Diseases</i> / Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et

Plan National d'Urgence Antiacridien (PNUA) du Sénégal

	des plantes
EU	Union Européenne
FAO	<i>Food and Agriculture Organization of the United Nations</i> / Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA	Francs CFA – Communauté Financière Africaine
GPS	<i>Global Positioning System</i> / Système de géo-positionnement par satellite
JICA	Japan International Cooperation Agency
LOASP	Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
MA	Ministère de l'Agriculture
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OP	Organisation des Producteurs
OTT	Ordre Technique des Transmissions
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PCN	Poste de Commandement National
PCO	Poste de Commandement Opérationnel
PNUA	Plan National d'Urgence Antiacridien
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPRA	Plan de Prévention du Risque Acridien
PSMS	<i>Pesticide Stock Management System</i> / Système de gestion des stocks de pesticides
QUEST	<i>Quality and Environment Surveys of Treatments</i> / Qualité, Environnement et santé publique
RETEX	Retour d'Expérience
RTS	Radiodiffusion Télévision du Sénégal
SAED	Société nationale d'Aménagement des terres du Delta et de la Vallée du Fleuve Sénégal
SCA	Stratégie de Croissance Accélérée
SENBIOTECH	Unité de Production de Biopesticides (Fondation Santé et Education)
SENCHEM, SPIA	Sociétés de production et de commercialisation de produits chimiques
SIG	Système d'Information Géographique
SODAGRI	Société de Développement Agricole et Industriel
SODEFITEX	Société de Développement des Fibres Textiles
UCAD	Université Cheikh Anta Diop de Dakar
UGB	Université Gaston Berger de Saint-Louis
ULV	<i>Ultra Low Volume</i> / Ultra Bas Volume
UPV	Unité de la Protection des Végétaux
USAID	<i>United States Agency for International Development</i>
WALF	Radio Télévision WALF

PREAMBULE

SOMMAIRE

- Enjeux des risques liés au Criquet pèlerin VII
- Bio-écologie du Criquet pèlerinVIII
- La stratégie de lutte préventive pour faire face au fléau acridienIX
- Contexte dans lequel s'inscrit le Plan national d'urgence antiacridien.....XIV
- Un Plan national de gestion du risque acridienXVI
- Définitions..... XVII

ENJEUX DES RISQUES LIES AU CRIQUET PELERIN

Depuis les temps immémoriaux, le Criquet pèlerin (*Schistocerca gregaria* FORSKÅL, 1775) est considéré comme l'un des principaux fléaux de l'humanité en raison de ses graves invasions et des conséquences désastreuses que celles-ci engendrent sur les plans économique, social et environnemental. En période d'invasion généralisée, ses essaims peuvent envahir une aire de 29 millions de km² (20% des terres émergées), peuplée d'environ 1,3 milliard d'habitants et s'étendant, à travers 60 pays d'Afrique et d'Asie, des côtes atlantiques africaines de l'hémisphère nord à la frontière indo-pakistanaise et de la méditerranée à l'équateur.

A titre d'exemples, l'invasion généralisée du Criquet pèlerin de 1986/1989 qui a concerné une cinquantaine de pays, l'invasion de 2003-05 et la recrudescence majeure qui a affecté la Région occidentale en 1992-94 ont démontré une nouvelle fois les énormes capacités de nuisance de ce ravageur. L'ampleur des dégâts sur les productions agro-sylvo-pastorales et les perturbations socio-économiques qui en résultent sont souvent considérables. De plus, les quantités importantes d'insecticides chimiques utilisées pour les opérations de lutte à grande échelle entraînent des préjudices à l'environnement.

Ainsi, les coûts des opérations de lutte lors de l'invasion de 2003-05 ont été estimés à 400 millions de dollars US et les volumes de pesticides utilisés à environ 13 millions de litres (L. Brader et *al.* Evaluation multilatérale de la campagne 2003-05 contre le Criquet pèlerin. Avril 2006). Toutefois, ces estimations ne prennent pas en compte les coûts indirects tels que la décapitalisation des exploitations agricoles, l'endettement des populations concernées, l'exode rural, la perturbation des marchés locaux, les effets sur l'environnement, etc. qui sont difficilement chiffrables.

Face à ce **fléau d'envergure internationale, aux répercussions économiques, sociales et environnementales majeures**, la stratégie reconnue et adoptée par la communauté internationale comme la seule stratégie durable pour lutter contre le Criquet pèlerin, est celle de **la lutte préventive**.

Le Sénégal, situé à l'extrême ouest du continent africain, s'étend sur une superficie de 196 722 km². Les terres arables sont estimées à 3,8 millions d'hectares avec une superficie moyenne cultivée par an qui varie entre 2,3 et 2,5 millions d'hectares. Le potentiel de terres irrigables est d'environ 240 000 hectares (dont 85% localisés dans la zone du fleuve Sénégal).

Le pays a subi dans la deuxième décennie du mois de juin 2004, l'une des plus grandes invasions du Criquet pèlerin, *Schistocerca gregaria*, de son histoire qui a coïncidé avec la campagne hivernale. Ces invasions sont consécutives aux conditions éco-climatiques favorables au développement des populations de criquets et aux difficultés de contrôle dans les zones de grégarisation et d'invasion, ce qui a engendré une extension spatio-temporelle très rapide du fléau.

Les invasions du Criquet pèlerin de 2004 ont concerné les 11 régions du pays. Ces infestations ont couvert une superficie estimée à 1 453 633 ha, suivant les résultats des prospections. D'importantes reproductions estivales ont suivi les invasions d'individus ailés

jaunes à partir de la République de Mauritanie. Des dégâts considérables ont été notés sur les cultures et les friches affectant ainsi les capacités de production végétale et animale des populations concernées par les invasions.

Trois zones agro-écologiques du pays ont été particulièrement victimes des infestations de criquets pèlerins en 2004. Il s'agit de la Zone du Fleuve Sénégal, de la Zone Sylvo-Pastorale, de la Zone des Niayes et d'une petite partie du Bassin arachidier.

- La Zone du Fleuve Sénégal couvre une superficie de 66 495 km², correspondant à 34% de la superficie totale du Sénégal et une population de plus de 765 000 habitants, soit 11% de la population du pays. C'est dans cette zone que la culture rizicole irriguée, la canne à sucre et les cultures horticoles de contre saison sont développées.
- La Zone Sylvo-Pastorale, communément appelée le Ferlo, couvre 56 269 km² et concerne les régions de Louga, Saint-Louis et Matam. Le système de production est à dominance pastorale. L'exploitation du bétail dans cette zone procure plus de 60% du revenu monétaire de la famille.
- La Zone des Niayes, une bande côtière de 180 km de long et 5 à 30 km de large, est la zone de production horticole par excellence. Dans cette zone, les exploitations moyennes et les exploitations familiales traditionnelles fournissent près de 80% de la production nationale de légumes.
- Le Bassin Arachidier couvre les zones Centre Sud, Centre Nord et une partie du Nord. Cette zone concerne cinq régions (Fatick, Kaolack, Thiès, Diourbel et une partie de Louga). L'essentiel de la production arachidière, milicole et de niébé provient de cette zone.

BIO-ÉCOLOGIE DU CRIQUET PELERIN

Le Criquet pèlerin est un criquet grégariapte, c'est-à-dire capable de se transformer d'une **phase solitaire**, où il est totalement inoffensif (période de rémission), à une **phase grégaire** où il forme des bandes larvaires et des essaims sur des milliers de km² (période d'invasion). Entre ces deux phases extrêmes, il passe par une phase de transition (*phase transiens*) au cours de laquelle le processus de grégarisation débute et s'intensifie progressivement. C'est une phase clé dans la mise en œuvre et la réussite de la lutte préventive.

En période de rémission, les populations solitaires du Criquet pèlerin vivent dans l'aire d'habitat permanent qui couvre 16 millions de km² et intéresse 30 pays d'Afrique et d'Asie. Ces populations se maintiennent dans des stations de survie et occupent des espaces réduits appelés les aires grégarigènes dont les contours géographiques sont relativement connus à l'intérieur de cet habitat permanent.

Dans la Région occidentale de son aire de distribution, le Criquet pèlerin est en période de **rémission** présent à de faibles densités dans des zones semi-arides ou arides, loin des principales régions agricoles. Ses populations solitaires se trouvent en particulier dans le nord-est du Tchad (Tibesti, Ennedi), à la convergence des frontières du Mali, de l'Algérie et du Niger (Hoggar, Timétrine, Adrar des Iforas, Tamesna, Aïr), dans le sud, le centre et le nord

du territoire mauritanien, dans le sud-ouest du Maroc, dans le Sahara central en Algérie ainsi que dans la Hamada-el-Hamra et le Fezzan en Libye.

Lorsque les précipitations engendrent des conditions favorables à la reproduction, les criquets peuvent se multiplier rapidement, former des groupes de plus en plus denses et entamer ainsi le processus de grégarisation, étape intermédiaire appelée *transien*, avant d'aboutir à la phase grégaire du Criquet pèlerin en au moins 4 générations. Ce processus est réversible. Outre les changements de comportement, les individus solitaires et grégaires diffèrent également par la physiologie, la couleur et la forme.

Une situation acridienne qualifiée de **résurgence** correspond aux premières concentrations de Criquet pèlerin dans les zones grégarigènes présentant des conditions favorables (maintien pendant longtemps de la verdure et de l'humidité du sol) et au déclenchement de la grégarisation sous l'effet de l'augmentation progressive de leur densité. Bien qu'une résurgence soit souvent localisée et limitée à certains habitats, elle peut conduire à une recrudescence.

On parle de **recrudescence** lorsque plusieurs résurgences se produisant simultanément et sont suivies de deux générations ou plus de reproduction *transiens* à grégaire. Les recrudescences sont donc le résultat de reproductions réussies sur plusieurs générations par des populations initialement de petite taille. A chaque génération, la part de la population totale regroupée dans des bandes et des essaims augmente au détriment des populations éparses ; les effectifs totaux de Criquet pèlerin ainsi que la taille et la cohésion des bandes et des essaims augmentent. *In fine*, les populations ailées résultantes se déplacent sous forme d'essaims et colonisent de nouveaux habitats sur des superficies plus importantes dans plusieurs pays au sein d'une même région.

Il est question d'**invasion** quand d'importantes populations acridiennes grégaires persistent pendant une à plusieurs années, principalement sous forme de bandes ou d'essaims, sur de vastes étendues. On parle d'**invasion généralisée** lorsqu'il y'a un échange important d'essaims entre au moins deux régions. Six invasions généralisées majeures du Criquet pèlerin se sont produites au 20^{ème} siècle. Généralement, elles s'affaiblissent suite à une combinaison de facteurs naturels et des interventions humaines.

LA STRATEGIE DE LUTTE PREVENTIVE POUR FAIRE FACE AU FLEAU ACRIDIEN

a) La lutte préventive

La stratégie adoptée par les pays concernés et reconnue par la communauté internationale comme la seule stratégie pour lutter durablement contre le Criquet pèlerin tout en respectant les populations humaines concernées et l'environnement est celle de la lutte préventive. **La lutte préventive contre le Criquet pèlerin consiste à surveiller régulièrement les aires de reproduction saisonnières (aires grégarigènes), à localiser et à détruire, par des traitements ponctuels sur des superficies limitées, les premières populations qui peuvent conduire à la grégarisation, et par conséquent, à la formation de bandes larvaires et d'essaims.** L'analyse historique (depuis 1860, huit périodes d'invasions généralisées se sont

succédées : 1860-67, 1869-81, 1888-1910, 1912-19, 1926-35, 1940-47, 1949-62 et 1986-89) montre l'impact positif des actions de lutte préventive conduites depuis les années 1960 qui, d'une part, ont réduit la fréquence d'apparition des recrudescences et des invasions et, d'autre part, limité leur durée et leurs dégâts sur les ressources agro-sylvo-pastorales.

Afin de mettre en œuvre cette stratégie de lutte préventive, les pays, avec l'appui de la communauté internationale, se sont progressivement dotés de dispositifs nationaux renforcés et appuyés par des institutions régionales de coordination et une supervision au niveau international pour ce ravageur migrant qui ne connaît aucune frontière.

En 1994, la FAO a établi le Programme spécial EMPRES, Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et maladies transfrontières des animaux et des plantes (*Emergency Prevention System for Transboundary Animal and Plant Pests and Diseases*) avec une composante spécifique dédiée au Criquet pèlerin. Ce programme met en exergue l'alerte précoce, la réaction rapide et la recherche.

Dans l'Accord portant création en 2002 de la Commission de Lutte contre le Criquet Pèlerin dans la Région Occidentale (CLCPRO), chacun de ses Etats membres (Algérie, Burkina Faso, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Tunisie) s'engage à mettre en œuvre la stratégie de lutte préventive, à travers la création d'unités nationales de lutte antiacridienne, et à faire face aux invasions du Criquet pèlerin sur son territoire en prenant toutes les mesures nécessaires.

Les dispositifs de lutte sont aujourd'hui opérationnels dans tous les pays grâce au développement institutionnel et aux investissements réalisés en termes d'infrastructures, d'équipements et de formation des personnels. La création de centres nationaux autonomes de lutte antiacridienne en 2006 et 2007 dans les pays dits de la ligne de front (Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) constitue également une avancée stratégique considérable.

b) La gestion de la crise acridienne

La lutte préventive, comme l'analyse historique le démontre, permet de réduire les occurrences et les impacts (moindre durée des crises et étendue géographique moins importante) des recrudescences et invasions généralisées. Mais elle ne peut garantir à 100% l'absence de crises acridiennes (le risque zéro n'existe pas). De plus, les pays doivent aussi se préparer à gérer l'arrivée toujours possible d'essaims allochtones en provenance d'un autre pays ou d'une autre région de l'aire d'habitat permanent du Criquet pèlerin. La stratégie de lutte préventive doit donc être accompagnée, en prévision de recrudescence ou d'invasion, des mesures à prendre et des moyens à mobiliser propres à assurer une capacité de réaction quasi-immédiate à une situation d'alerte.

Des considérations qui précèdent et de l'expérience tirée des crises antérieures, chaque pays ainsi que la Commission régionale (en l'occurrence la CLCPRO pour la Région occidentale), doivent élaborer un plan de gestion du risque acridien. En effet, la lutte antiacridienne n'est pas uniquement une question technique, scientifique ou financière mais aussi, et peut être surtout, institutionnelle et organisationnelle. Le propos est que chaque pays définisse clairement les rôles et responsabilités de tous les acteurs nationaux concernés par la lutte

Plan National d'Urgence Antiacridien (PNUA) du Sénégal

antiacridienne. Parallèlement, les instances internationales, et en particulier la CLCPRO et la FAO, devront également préciser les leurs.

BILAN DE LA LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN 2004-2005 AU SENEGAL

Superficies prospectées et traitées – Acteurs – Modes de traitement – Pesticides utilisés

Superficies		Traitements (Ha)			Mode (Ha)			Total	Pesticides utilisés		
		Larves	Adultes		Terrestre		Aérien		ULV	CE	DP
prospectées	infestées			Roses	Jaunes	UPV		Autres	(Ha)	(L)	(L)
1769610	1453633	191400	531817	42490	328238	36692	400777	765707	565666	11761	71041
Ratios en %		25	69,45	5,55	42,86	4,80	52,34	100			

- **Pesticides reçus :**

- 1 184 533 Litres UL
- 49 660 Litres EC
- 628 Tonnes DP

- **Stock résiduel de pesticides au 31 Décembre 2004 :**

- 618 867 litres UL
- 37 899 litres CE
- 556,959 Tonnes DP

Incidence des infestations sur les cultures et récoltes

La première vague de dégâts a été causée par les larves issues des premiers essaims jaunes, matures sexuellement et ayant pondue dans les régions de Matam, St Louis, Louga, Thiès, Diourbel, Dakar et Fatick. A cet effet, des défoliations parfois très sévères mais très localisées ont été effectives sur les cultures d'Arachide de Mil et de Niébé en pleine croissance ou sur de jeunes pousses. Les départements les plus touchés étaient St Louis, Louga, Kébémér, Thiès, et Tivavouane. De timides dégâts étaient signalés dans les départements de Diourbel et Fatick.

Les dégâts consécutifs à la deuxième vague d'infestation causée par les essaims roses allochtones et autochtones ont intéressé les départements de Louga, Kébémér et l'ensemble des régions de Thiès et Diourbel sur les cultures d'arachide en formation de gousses et graines et sur du mil en épiaison.

De légères défoliations et très localisées ont été constatées sur arbres fruitiers dans les régions de Tambacounda, Kolda et Ziguinchor sur le « circuit sud ».

Etat des cultures vivrières et bilan vivrier

L'évaluation préliminaire des récoltes fait apparaître, par rapport à l'an dernier et par rapport aux moyennes des 5 dernières années, une nette tendance à la baisse des superficies consacrées aux céréales, notamment au mil, au riz et au sorgho. Ces réductions de superficies seraient dues au retard des premières pluies dans certaines zones, aux craintes quant aux invasions de criquets et aux attaques, plus fortes que d'habitude, d'autres prédateurs comme les sauteriaux et les cantharides. Pour l'arachide la tendance est, au contraire, à la hausse des superficies emblavées par rapport à la campagne 2003-2004, sans toutefois que les moyennes des 5 années précédentes soient atteintes.

Le bilan céréalier prévisionnel 2004-2005, en date du 4/11/2004, fait apparaître une production brute de 1 185 075 tonnes, des importations commerciales de 972 860 tonnes pour une consommation de 2 146 354 tonnes et des aides alimentaires de 6 780 tonnes. Le déficit global est estimé à 90 494 tonnes.

Production céréalière moyenne annuelle sur 2000-2005 :	1 081 000 tonnes
Production céréalière brute 2003-2004 :	1 509 000 tonnes
Production céréalière prévisionnelle brute 2004-2005 :	1 185 075 tonnes

Ecart par rapport à la moyenne sur 2000-2005 : + 10%

Ecart par rapport à 2003-2004 : - 21%

Etat des pâturages

Durant les derniers mois, les bandes larvaires et les essaims de criquets roses immatures ont causé d'importants dégâts sur les pâturages naturels. Les cultures qui fournissent des résidus de récoltes pouvant être utilisés comme fourrages (mil, sorgho, maïs, arachide, niébé, etc.) ayant également été attaquées, les disponibilités fourragères vont s'en trouver affectées.

Les zones où d'importants dégâts sur les pâturages ont été observés sont les suivantes :

- Région de Louga : départements de Linguère, Kébémér et de Louga (50%)
- Région de Diourbel : départements de Diourbel (80%) et de Bambey (35%)
- Région de Saint-Louis : départements de Podor (55%), Saint-Louis et Dagana (15%)
- Région de Thiès : départements de Tivaouane et de Mbour (50%)
- Région de Matam : 50%.

Ces dégâts et la crainte des éleveurs de voir leurs troupeaux intoxiqués par les traitements, provoquent d'importants mouvements de bétail. Les transhumances qui démarrent habituellement après les récoltes, en décembre-janvier, ont déjà commencé.

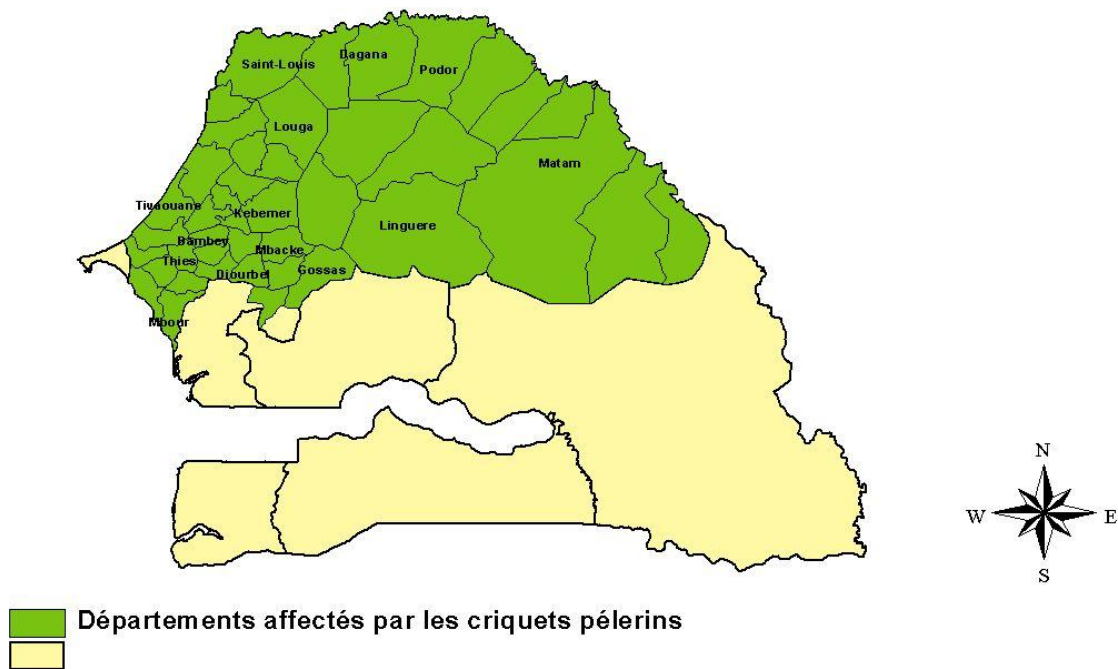
Traditionnellement, le sud de la région de Matam le centre-sud (triangle Kaffrine-Nioro-Fatick sud) et le Sénégal oriental (Tambacounda) sont des zones où les animaux transhument durant la saison sèche. Les dégâts causés par les criquets sur les pâturages et les risques d'une concentration, supérieure à la normale, d'animaux venant des autres régions sénégalaises mais aussi de la Mauritanie, font craindre des frictions entre les éleveurs transhumant et les populations locales et entre les éleveurs eux-mêmes.

Populations affectées

Les zones les plus affectées par les invasions acridiennes sont les régions de Diourbel (départements de Mbacké et Bambey), Louga (départements de Linguère, Kébémér et Louga), Thiès (départements de Tivaouane, Mbour et Thiès), Saint-Louis (départements de Podor, Saint-Louis et Dagana), Matam (département de Matam), Dakar (zone des Niayes) et Fatick (département de Gossas).

Mission d'évaluation des besoins agricoles d'urgence, TCEO, octobre 2004

Sénégal : départements affectés



Notons que les zones en situation de grande vulnérabilité structurelle (Tambacounda et Kolda) ne sont pas affectées par les invasions de criquets. Les zones de Fatick, Kaolack et Kaffrine sont à la fois relativement vulnérables et affectées par les criquets.

Dans les zones affectées, les ménages pour lesquels la production sous pluie représente la principale ou même la seule ressource, sont les plus touchés.

Plan National d'Urgence Antiacridien (PNUA) du Sénégal

Régions	Nombre total de ménages	Nombre de ménages ruraux	Nombre de ménages à assister
Dakar	302,551	9,077	915
Diourbel	102,325	85,953	22,149
Fatick	69991	60,892	2,164
Kaolack	104,757	80,663	0
Kolda	79,735	70,167	0
Louga	66,730	54,051	14,595
Matam	42,918	36,909	42,853
Saint-Louis	80,264	51,369	19,439
Tambacounda	67,431	55,968	0
Thies	145,536	81,500	22,239
Ziguinchor	60,107	33,660	0
Total	1,122,345	620,209	124,354

Source : Rapport mission conjointe FAO-PAM-CILSS-ETAT DU SENEGAL (oct. 2004).

Coût de la lutte

- Avec un budget prévisionnel de 1,8 milliards de FCFA de prévisions en juin 2004, l'Etat a débloqué finalement **6 milliards de FCFA**, sans compter les dons financiers et en nature privés des sénégalais.
- Les partenaires au développement et les bailleurs de fonds ont contribué en aide directe bilatérale pour **5 868 401 800 FCFA**.
- Les partenaires au développement et les bailleurs de fonds ont contribué en aide multilatérale affecté à tous les pays touchés par le fléau acridien dont **7 776 186 000 FCFA** pour le Sénégal.

Tous ces fonds sont déjà exécutés par les institutions spécialisées (FAO, USAID, AGRHYMET etc.) et l'Etat sénégalais. Ils ont permis l'acquisition de divers moyens de lutte (Expertise, pesticides, heures de vol, matériels, etc.).

Les autres fonds affectés aux actions de renforcement de capacité et de développement sont pris en charge dans le cadre du projet AELP dont le budget est de **6 0650 500 000 FCFA**.

CONTEXTE DANS LEQUEL S'INSCRIT LE PLAN NATIONAL D'URGENCE ANTIACRIDIE

- **Au niveau international : le programme EMPRES-RO et la CLCPRO**

Le processus d'élaboration des plans de gestion des risques liés au Criquet pèlerin en Région occidentale a été initié en application du Programme EMPRES en Région occidentale (EMPRES-RO) / Activité n°4.6 : « Etablir en concertation avec les pays, des plans de gestion des risques et veiller à leur exécution ». Les chargés de liaison dudit Programme ont alors validé en décembre 2007 une méthode et un programme de travail pour l'élaboration concrète au niveau de chaque pays d'un plan de gestion du risque acridien. L'élaboration de tels plans avait par ailleurs été recommandée par la Mission d'évaluation multilatérale de la campagne 2003-05 contre le Criquet pèlerin (L. Brader et *al.*, août 2006) et par le Comité de lutte contre le Criquet pèlerin (*Desert Locust Control Committee – DLCC*) lors de sa 38^{ème} Session tenue du 11 au 15 septembre 2006 à Rome (Italie).

En application de la méthode de travail arrêtée par les chargés de liaison du Programme EMPRES-RO, la CLCPRO a organisé à Bamako (Mali), du 28 avril au 2 mai 2008, un atelier régional dit « de cadrage » relatif à l'élaboration de plans de gestion des risques liés au Criquet pèlerin en Région occidentale. Il a permis de fixer un cadre méthodologique harmonisé d'élaboration des plans de gestion des risques au niveau des pays membres de la CLCPRO. Les conclusions de cet atelier, arrêtées par les pays membres de la CLCPRO, constituent la base sur laquelle le présent Plan national de gestion du risque acridien est élaboré.

- **Au niveau national : cadre juridique et stratégique du PNUA**

Le cadre dans lequel s'inscrit le présent Plan national d'urgence antiacridien traduit les orientations mises en exergue dans :

- ❖ **Les divers documents des politiques concernant le sous secteur agricole :**

- la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) ;
- le Document de Stratégie pour la croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSRP) ;
- la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) ;
- le Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme (CDSMT).

- ❖ **Le plan de contingence national :**

A l'instar des plans de réponse sectoriels, le plan de contingence national a été élaboré dans le respect de l'esprit de la charte de l'action humanitaire et qui réaffirme le droit des populations affectées par les catastrophes à la protection, à l'assistance et à vivre dans la dignité. Ainsi, le plan a pour but d'identifier les actions à mener dans le cadre des axes stratégiques ci-après :

- **la préparation de la réponse** : désignation des points focaux, identification des besoins, stockage, pré-positionnement des moyens de réponse, estimation de coûts initiaux, identification des bénéficiaires potentiels et des actions d'information et de formation pour la limitation des impacts.
- **la gestion de la réponse** : organisation des premières évaluations d'urgence et des réponses de première ligne en vue de maintenir un niveau minimum de dignité pour la population affectée. La conduite d'évaluations approfondies et la mise en place de programmes de relèvement.
- **la gestion de l'après crise** : suivi et évaluation de la qualité des programmes menés, conduite d'évaluations du niveau de relèvement, etc.

- **Objectif général du plan de contingence national**

L'objectif global du plan de contingence national est d'appuyer le Gouvernement Sénégalais à mettre en place une réponse en temps réel et coordonnée afin de minimiser les conséquences humanitaires des catastrophes sur les populations. D'une manière concrète, le présent plan de contingence vise à donner au Sénégal, les capacités à faire face à tout risque d'inondation, de péril acridien et d'épidémie de choléra et de méningite.

▪ Objectifs stratégiques du plan de contingence national

Le plan de contingence national vise un certain nombre d'objectifs stratégiques parmi lesquels :

- l'assurance d'une assistance et d'une protection adéquates aux personnes affectées par la catastrophe ;
- le rétablissement et la mise en place de mécanismes appropriés pour mobiliser les ressources nécessaires à la satisfaction des besoins immédiats, à moyen et long terme des groupes vulnérables de la population ;
- la garantie de mesures de sécurité adéquate aux acteurs et aux bénéficiaires.

▪ Objectifs spécifiques du plan de contingence national

Les objectifs spécifiques visés à travers le plan de contingence national sont :

- Réduire de moitié, les impacts dus aux inondations, d'ici juin 2009 ;
- Mettre à l'abri les sinistrés pendant les inondations et les épidémies ;
- Satisfaire les besoins alimentaires immédiats ;
- Préserver l'état sanitaire et nutritionnel des personnes victimes d'inondation et d'épidémies ;
- Sécuriser les populations et les biens ;
- Préserver les moyens de subsistance après l'invasion acridienne ;
- Atténuer les effets négatifs sur l'environnement ;
- Assurer une bonne coordination entre les pouvoirs publics et les autres intervenants afin de mieux faire face aux inondations, **invasions acridiennes** et épidémies
- Faciliter les relèvements et les recouvrements rapides des capacités de production des populations affectées par le fléau.

▪ Scénarii retenus en 2009 dans le cadre du plan de contingence national et zones de vulnérabilité

Les trois scénarii retenus dans le cadre du plan sont les **inondations**, l'**invasion acridienne** et les **épidémies**. Les zones identifiées comme les plus vulnérables varient en fonction du scénario retenu. Toutefois, un consensus s'est dégagé au niveau national. C'est ainsi que pour les **inondations**, les zones identifiées sont, par ordre d'importance, les régions de **Dakar, Saint Louis, Matam, Kaolack, Thiès, Diourbel, Tambacounda**. Les mêmes régions ont été identifiées pour les **épidémies** mais dans l'ordre suivant : **Dakar, Diourbel, Saint Louis, Thiès, Tambacounda, Matam, Kaolack**. L'analyse globale de ces deux scénarii montre que **Dakar** et **Saint Louis** constituent les zones les plus vulnérables. Enfin, pour le scénario relatif à l'**invasion acridienne**, il est apparu que c'est l'ensemble du pays qui est vulnérable (du fleuve Sénégal jusqu'au fleuve Gambie).

UN PLAN NATIONAL DE GESTION DU RISQUE ACRIDIEN

En conséquence de ce qui précède, le présent plan national de gestion du risque acridien du Sénégal est uniquement consacré à la gestion interministérielle de la crise acridienne et sera intitulé **Plan National d'Urgence Antiacridien (PNUA)**. En effet, le Sénégal n'est pas directement concerné par la lutte préventive au sens où il ne contient pas de zones grégarigènes du Criquet pèlerin supposant la mise en œuvre d'opérations de surveillance/prospection tel qu'en Mauritanie, au Mali, au Niger et au Tchad (pays de la ligne

de front) et dans une moindre mesure en Algérie, au Maroc et en Libye. Pour information, les pays précités disposent donc aussi, en plus du PNUA d'un plan spécifique consacré à la lutte préventive et intitulé Plan de Prévention du Risque Acridien (PPRA).

DEFINITIONS

Les définitions suivantes ont été arrêtées par les pays membres de la CLCPRO :

Le risque est la probabilité d'apparition d'un événement dont les effets, s'il survient, portent atteinte aux personnes, aux biens et à l'environnement.

Le risque lié au Criquet pèlerin rend compte de la probabilité d'un événement naturel récurrent mais aléatoire dont les conséquences portent atteinte à la sécurité alimentaire et à l'environnement.

La lutte préventive contre le Criquet pèlerin consiste à surveiller régulièrement les aires de reproduction saisonnière (aires grégarigènes), à localiser et à détruire, par des traitements ponctuels sur des superficies limitées, les premières populations qui peuvent conduire à la grégarisation, et par conséquent, à la formation de bandes larvaires et d'essaims.

Prévention : mesures prises dans le but d'éviter l'apparition d'un aléa ou, tout au moins, d'en empêcher son extension.

Aléa : il s'agit ici du phénomène de grégarisation des populations de Criquet pèlerin précédant la formation des essaims.

Crise : la situation de crise se définit comme un déséquilibre entre les moyens nécessaires et les moyens disponibles pour faire face à un sinistre et ses conséquences.

Zone : étendue géographique soumise au risque acridien à l'intérieur d'un pays et/ou entre deux pays.

Secteur : étendue géographique opérationnelle de lutte à l'intérieur d'une zone.

Sommaire

Plan National d'Urgence Antiacridien (PNUA)
I - La gestion interministérielle de la crise / Le Poste de Commandement National (PCN)
II - La gestion opérationnelle de la crise et le(s) Poste(s) de Commandement Opérationnel(s) – PCO
III - Plan de communication de crise
IV - Retour d'expérience

SOMMAIRE

Eléments introductifs du Plan National d'Urgence Antiacridien (PNUA)	3
Schéma de déclenchement du PNUA SENEGAL	4
I. La gestion interministérielle de la crise / Le Poste de Commandement National (PCN)	5
I. 1. Environnement institutionnel	6
➤ Acteurs de gestion de la crise	6
➤ Partenaires associés	8
➤ Liste des compétences nécessaires et formation accélérée des personnels complémentaires à la DPV	9
➤ Inventaire des moyens de lutte et de transmission et infrastructures	10
➤ Liste des accords de coopération et de partenariats bi ou multilatéraux conclus antérieurement et procédures pratiques de mise en œuvre	11
➤ Protection de la santé humaine et de l'environnement	11
➤ Procédure de déblocage du fonds d'urgence national	12
I. 2. Le Poste de Commandement National (PCN)	14
➤ Présentation générale	14
➤ Organisation du PCN	15
➤ Le Chef du PCN	16
➤ Cellule « information et prévision »	16
➤ Cellule « opération et logistique »	16
➤ Cellule « communication et transmissions »	16
➤ Cellule « santé et environnement »	17

Sommaire

II. La gestion déconcentrée de la crise et le(s) Poste(s) de Commandement Opérationnel(s) – PCO	18
II. 1. Rôle des PCO.....	19
II. 2. Positionnement des PCO dans le dispositif global	20
II. 3. Organisation d'un PCO	21
III. Plan de communication de crise	22
IV. Retour d'expérience.....	25

Éléments introductifs

Éléments introductifs du Plan National d'Urgence Antiacridien (PNUA)

Objet du PNUA

Le présent Plan National d'Urgence Antiacridien (PNUA) a pour objet de planifier, d'organiser et de coordonner les moyens nationaux voire supranationaux permettant de faire face à une situation de crise acridienne.

Principes généraux de gestion de la crise

Le présent plan est déclenché en application des critères et seuils prévus.

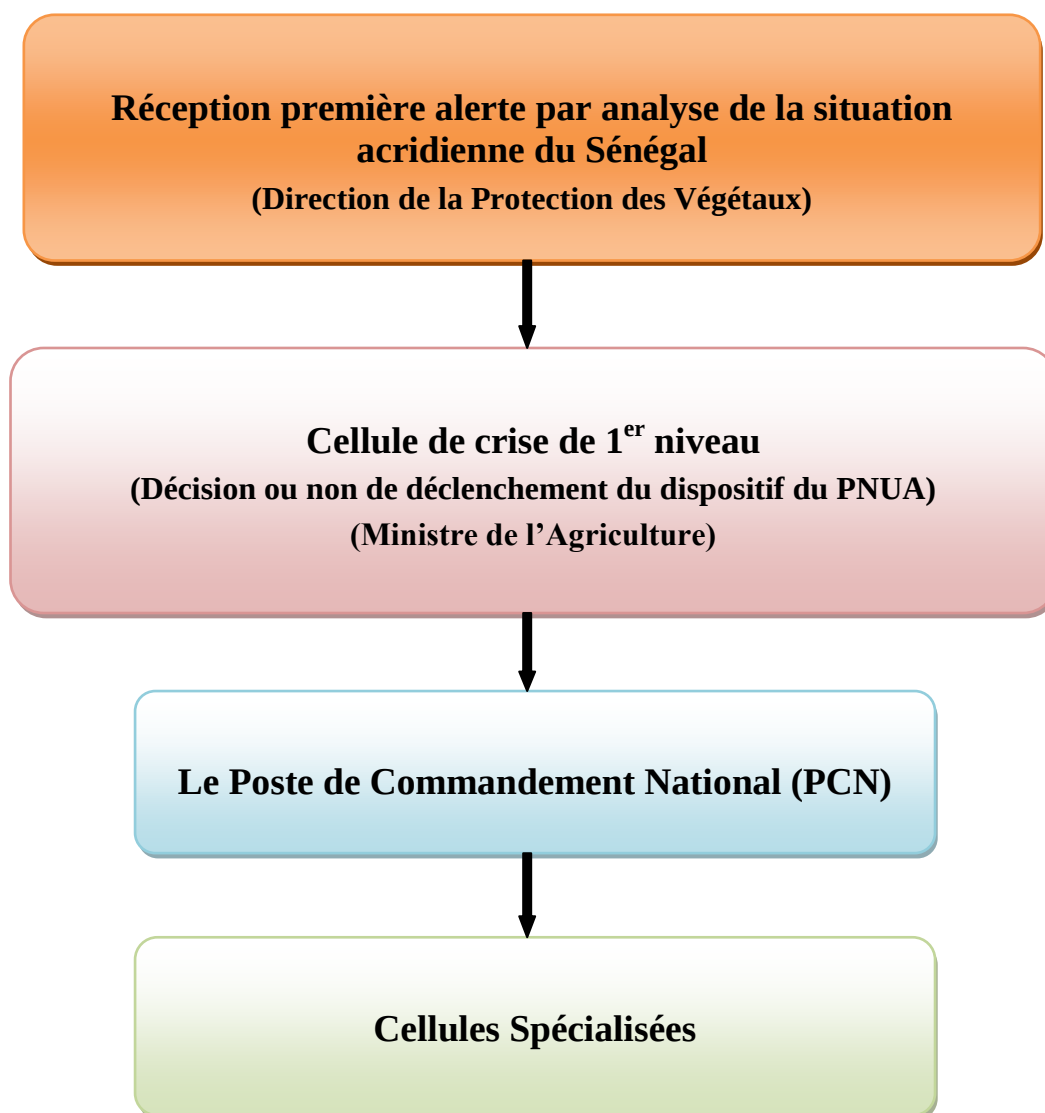
Le passage à une situation de crise implique obligatoirement une gestion nationale interministérielle de la crise.

Le PNUA est déclenché par le Ministre chargé de l'Agriculture sur proposition du Directeur de la Protection des Végétaux (DPV).

Des investigations techniques relatives à la dynamique des populations d'acridiens et au niveau d'alerte doivent être faites au préalable par la DPV.

Déclenchement du PNUA

Schéma de déclenchement du PNUA SENEGAL



I. La gestion interministérielle de la crise / Le Poste de Commandement National (PCN)

I. La gestion interministérielle de la crise / Le Poste de Commandement National (PCN)
--

I. La gestion interministérielle de la crise / Le Poste de Commandement National (PCN)

I. 1. Environnement institutionnel

➤ Acteurs de gestion de la crise

❖ **Niveau National : Le Comité National de Lutte Antiacridienne (CNLA)**

Le CNLA, créé et présidé par le Ministre de l'Agriculture, est chargé (a) de l'appui institutionnel, administratif et financier aux actions de lutte programmées et (b) de l'information et de la sensibilisation des Partenaires. Le CNLA est multidisciplinaire et regroupe des représentants des institutions et organismes suivants :

- ✓ Ministères en charge de
 - l'Agriculture ;
 - l'Elevage ;
 - la Santé et de la Prévention ;
 - l'Environnement ;
 - l'Economie et des Finances ;
 - la Communication, Porte parole du CNLA ;
- ✓ Ministère des Forces Armées (Etat Major Général des Armées) ;
- ✓ Ministère de l'Intérieur (Sapeur Pompier et Protection Civile) ;
- ✓ Organismes régionaux / internationaux
- ✓ Organisations de Producteurs ;
- ✓ ONGs.

❖ **Niveau régional : Comité régional de Lutte Antiacridienne**

Un Comité Régional de Crise regroupant toutes les structures administratives et techniques impliquées, créé et présidé par le Gouverneur de Région, soutient le Directeur Régional du Développement Rural qui coordonne les actions de lutte.

❖ **Niveau Départemental : Comité Départemental de crise**

Aux niveaux des Départements et des Arrondissements, des comités de crise sont créés par arrêtés des Préfets de Départements et présidés par les Autorités Administratives locales pour informer, sensibiliser et mobiliser toutes les ressources humaines et matérielles disponibles en vue des opérations de lutte antiacridienne.

❖ **Structures institutionnelles en charge du fléau acridien :**

✓ **La Direction de la Protection des Végétaux (DPV)**

La DPV, structure technique du Ministère de l'Agriculture (MA) est l'unité technique centrale du dispositif de surveillance et de lutte contre le fléau acridien. Elle assure la supervision technique nationale des actions de lutte contre les invasions acridiennes et apporte, à travers les moyens financiers et matériels mis à sa disposition par l'Etat, l'appui en biens et

I. La gestion interministérielle de la crise / Le Poste de Commandement National (PCN)

équipements nécessaires aux institutions déconcentrées et aux équipes de lutte. La DPV assure également le secrétariat du CNLA.

La DPV comprend :

- Une Cellule de Lutte Antiacridienne (CLA) chargée de la centralisation et du traitement des données, des directives opérationnelles et du suivi des activités menées sur le terrain.
- La Base principale de Surveillance et d'Alerte antiacridienne (BSA) localisée près de la ville de Richard Toll, dans la région de Saint-Louis. Cette structure sera équipée de moyens de surveillance et de lutte adéquats pour intervenir non seulement au niveau national mais dans certains pays limitrophes tels que la Gambie, le Cap Vert, la Guinée Bissau, la Guinée et la Mauritanie en cas de besoin.
- Les Bases secondaires de surveillance et d'alerte antiacridienne: Ces bases sont implantées dans différentes zones agro-écologiques du pays à: Nganda (région de Kaolack), Kolda, Missirah (région de Tambacounda), Sokone (région de Fatick), Ogo (région de Matam), Notto Gouye Diama (région de Thiès) et Dahra (région de Louga). Elles appuient la base principale dans ses activités de prévention.
- Les Unités de Protection des Végétaux (UPV) qui sont déployées par la DPV en fonction de la situation acridienne qui prévaut.

√ Les Directions Régionales du Développement Rural (DRDR)

Les DRDR, sont chargées (sous la supervision technique de la DPV), dans le cadre du Comité Régional de crise, de la coordination des activités de lutte antiacridienne, de la gestion des moyens de lutte déployés dans leur région et de l'élaboration des rapports techniques y afférents pour informer le niveau central de l'évolution de la situation acridienne.

√ Les Services déconcentrés des départements ministériels impliqués

- L'État Major des Forces Armées ;
- La Division Régionale de l'Environnement et des Établissements Classés ;
- La Région Médicale ;
- La Brigade Régionale d'Hygiène ;
- Les Stations Radio Régionales ;
- Le Contrôle Régional des Finances;
- Le Groupement des Sapeurs Pompiers.

Le tableau n°1 met en exergue les coordonnées des principaux structures et acteurs impliqués dans la lutte antiacridienne (voir annexe H).

I. La gestion interministérielle de la crise / Le Poste de Commandement National (PCN)

➤ Partenaires associés

Les partenaires associés potentiels de la gestion de la crise sont les suivants :

Nature	Partenaires
Institutions nationales	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR)
	Agence National pour le Retour Vers l'Agriculture (ANREVA)
	Centre Antipoison
	Centre Régional de Recherche en Écotoxicologie et Sécurité Environnementale (CERES-Locustox)
	Centre de Suivi Environnemental (CSE)
	Collectivités locales Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC)
	Comité National de Gestion des Pesticides
	Direction de la Coopération Economique et Financière (DCEF)
	Institut de Recherche pour le Développement (IRD)
	Institut Sénégalais de Recherche Agricole (ISRA)
	Sociétés de production et de commercialisation des produits chimiques : SENCHIM, SPIA
	Sociétés nationales de Développement Rural : SAED, SODEFITEX, SODAGRI
	Service National de l'Hygiène
	UNIVERSITES : UCAD et UGB
	Unité de Production de Biopesticides (SENBIOTECH)
	...
Institutions supranationales	Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI)
	AGRHYMET
	Banque Mondiale (BM)
	Commission de Lutte contre le Criquet Pèlerin dans la Région Occidentale (CLCPRO)
	Comité Sahélien des Pesticides (CSP)
	Japan International Cooperation Agency (JICA)
	MICRONAIR Corporation
	Organisations Non Gouvernementales : PAN-AFRICA, CROP LIFE
	Union Européenne (EU)
	United States Agency for International Development (USAID)
	...
Experts	MICHEL LECOQ
	JEAN MICHEL VASSAL
	SAID LAGNAOUI
	SAID GHAOUT
	HAROLD VAN DERVAL
	CHRISTIAN KOOYMAN
	BOUA DIARRA
	DOMINIQUE MENON
	Dr AMADOU BOCAR BAL

I. La gestion interministérielle de la crise / Le Poste de Commandement National (PCN)

Nature	Partenaires
	CHRISTOPHE CHEIKH GUEYE
	Dr OUSSEYNOU DIOP
	Dr MOUHAMADOU EL HABIB LY
	Pr AMADOU DIOUF
	Pr SALIOU NDIAYE
	MOCTAR DIATTARA
	COMMANDANT CANAR DIOP
	PAPE SAM GUEYE
	MAHECOR DIOUF
	ABDOPU DRAME
	SENI DIEME
	OUSMANE BOCOUM
	Dr MARIE KHEMES NGOM
	...

➤ **Liste des compétences nécessaires et formation accélérée des personnels complémentaires à la DPV**

- *Spécialistes questions santé et environnement : DEEC, CERES-Locustox, Centre antipoison, PAN Africa, CSE, Services National de l'Hygiène etc.*
- *Spécialistes en logistique : Militaires et Paramilitaires*
- *Spécialistes en Biométrie et biologie animale : Universités et centres de recherche*
- *Spécialistes en informatique et maintenance : ADIE, Universités*
- *Spécialistes en agrométéo : ANAMS, AGRHYMET*

Spécialisation	Structure	Nombre à former
Suivi sanitaire et environnement	MSP	42
Logistique	MFA, MINT, MEPFC	42
Biométrie	UCAD, UGB, UT	28
Biologie animale	UCAD, UGB, UT etc	28
Informatique	ADIE, Universités	20
Maintenance informatique	ADIE, Universités	20
Agrométéo	ANAMS, AGRHYMET	15
...		

I. La gestion interministérielle de la crise / Le Poste de Commandement National (PCN)

➤ Inventaire des moyens de lutte et de transmission et infrastructures

L'estimation des moyens nécessaires à la mise en œuvre des activités de liaison, de surveillance/alerte, de traitements et de communication est faite en fonction de deux hypothèses d'invasion du Criquet pèlerin :

❖ Hypothèse 1 : le criquet pèlerin envahit le pays en saison sèche (Décembre à Mai) comme ce fut le cas en 1988 et 1993.

Les conditions éco climatiques défavorables ne permettent pas en général un développement du criquet (pontes et génération de populations autochtones).

Les superficies à traiter peuvent être estimées à **200 000 ha**.

Face à cette situation, le dispositif opérationnel à déployer sera composé des moyens déclinés dans le tableau n°2 joint en annexe H.

Le montant global des moyens complémentaires à rechercher pour l'hypothèse 1 est estimé à **deux milliards cent trente six millions quarante mille (2 136 040 000) FCFA**.

❖ Hypothèse 2 : le criquet pèlerin envahit le pays en saison des pluies (Juin-Novembre) : situation vécue en 2004.

Le dispositif devra tenir compte de la possibilité des essaims jaunes mûres ou roses juvéniles allochtones d'envahir le pays à partir des frontières avec la République Islamique de la Mauritanie (RIM) et le Mali. Si ces populations ne sont pas circonscrites dans les régions nord du pays (Matam et Saint Louis), elles progresseront à l'intérieur pour ensuite pondre si la situation est favorable et généreront d'autres populations autochtones.

Ce mélange de populations allochtones et autochtones sera à l'origine d'une invasion généralisée du pays mettant en péril toutes les cultures en plein développement végétatif durant cette période.

Les superficies à traiter peuvent être estimées à **600 000 ha** avec une capacité journalière de traitement de 20 000 à 25 000 ha à effet de limiter les pontes, les éclosions, les progressions de bandes larvaires et les dégâts sur les cultures et les friches.

Face à cette situation, le dispositif opérationnel à déployer nécessite la disponibilité des moyens déclinés dans le tableau n°3 joint en annexe H.

Le montant global des moyens complémentaires à rechercher pour l'hypothèse 2 est estimé à **sept milliards neuf cent soixante quinze millions deux cent quatre vingt quatorze mille cinq cents (7 975 294 500) FCFA**.

I. La gestion interministérielle de la crise / Le Poste de Commandement National (PCN)

Quelle que soit l'hypothèse retenue, les différentes tâches à accomplir sont résumées au sein des fiches « réflexe » et « action » jointes dans les annexes B à G.

Les moyens inventoriés (tableaux 2 et 3 en annexe H) tiennent compte, en plus de ceux de la DPV, des disponibilités au niveau national, auprès des différents acteurs intervenant dans la lutte antiacridienne, suivant l'hypothèse.

➤ **Liste des accords de coopération et de partenariats bi ou multilatéraux conclus antérieurement et procédures pratiques de mise en œuvre**

Dans le cadre de la prévention et de la lutte contre le Criquet pèlerin l'Etat du Sénégal a eu à conclure plusieurs accords de coopération bi et multilatéraux particulièrement lors des dernières invasions du Criquet pèlerin de 1988 et 2004. Ces accords étaient le plus souvent ponctuels et étaient sous forme d'assistance en ressources financières, matérielles ou en services. (Voir Tableaux 6 et 7 en annexe H). Le tableau 6 donne aussi un récapitulatif des différents accords signés.

➤ **Protection de la santé humaine et de l'environnement**

La protection de la santé humaine et de l'environnement est une préoccupation qui est prise en compte par les dispositions qui suivent :

- **Le Cahier des Charges Environnementales (CCE) :** Il a été élaboré depuis juin 2009 grâce à l'appui du Projet AELP/Sénégal et de FAO. Le CCE définit les exigences auxquelles une campagne de lutte contre le Criquet pèlerin devrait répondre afin de minimiser l'impact de l'utilisation des insecticides sur la santé humaine et l'environnement. Il suit une démarche applicable à tous les pays membres de la Commission de Lutte contre le Criquet Pèlerin dans la Région Occidentale (CLCPRO).
- **L'amélioration des méthodes de stockage et de gestion des pesticides :** Il consiste à asseoir un système performant et sécurisé de gestion intégrée des pesticides à travers une amélioration des pratiques d'acquisition, de transport, de stockage et d'utilisation des produits agro pharmaceutiques. Les insuffisances notées à ce niveau sont progressivement corrigées grâce à :
 - la construction et l'équipement de magasins modernes répondant aux normes de stockage internationales, avec l'appui financier du projet AELP ;
 - la gestion informatisée des stocks de pesticides par le canal de la base de données FAO à travers le « *Pesticide Stock Management System* » (PSMS) ;
 - au suivi de la qualité des traitements antiacridiens et au respect des zones écologiques sensibles aux pesticides à travers la mise en œuvre des activités des Equipes QUEST (*Quality and Environment Surveys of Treatments* / Qualité, Environnement et santé publique) ;
 - l'amélioration du transport des pesticides grâce à l'acquisition des deux camions 4x4 d'une capacité 10 tonnes chaque, sur financement du projet AELP ;

I. La gestion interministérielle de la crise / Le Poste de Commandement National (PCN)

- le calibrage des appareils, la vérification des paramètres des traitements, le suivi de la qualité des traitements, la vérification des organismes non cibles et la sensibilisation des populations proches des zones de traitement.
- **La mise œuvre des mesures de protection individuelle des intervenants et sensibilisation des populations** grâce à :
 - La dotation des applicateurs, des chauffeurs et des magasiniers en équipement de protection individuelle (masques, combinaisons, gants, bottes, lunettes) ;
 - La formation des intervenants sur les dispositions à prendre pour la manipulation adéquate des pesticides et les mesures en cas d'inhalation ou d'ingestion de produits ;
 - Les contrôles médicaux et le suivi de la santé des intervenants : un appareil Test-mate acquis par l'intermédiaire du projet AELP est utilisé pour un suivi régulier de l'activité cholinestérasique des acteurs impliqués dans les traitements ou la manipulation des pesticides. Ce suivi, réalisé par la Fondation CERES/Locustox dans le cadre d'un protocole d'accord avec la DPV, permet de détecter précocement des anomalies et de prendre les mesures sécuritaires appropriées ;
 - La sensibilisation des populations sur les mesures sécuritaires à prendre avant, pendant et après les traitements antiacridiens.
- **La destruction appropriée et le recyclage des contenants vides de pesticides** : Cette activité est menée à travers le presse-fûts acquis sur financement de la FAO et l'appui du projet AELP pour le fonctionnement de l'unité y relative.

➤ Procédure de déblocage du fonds d'urgence national

Le fond de calamité a été créé par le décret 99-734 du 27 juillet 1999. L'administration du fonds est confié selon l'article 3 du décret à un comité national de gestion dont la composition est définie par arrêté conjoint du Ministre chargé de l'Agriculture, du Ministre chargé de l'Élevage et du Ministre chargé des Finances. Les règles de fonctionnement du comité national sont définies dans le cadre du règlement intérieur qui précise des conditions d'intervention du Fonds.

Selon l'article 4 du décret, les ressources du Fonds sont domiciliées à la Caisse Nationale du Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) et leurs opérations font l'objet d'une comptabilité distincte de celle des opérations de la CNCAS.

Le processus de déblocage des fonds commence avec la demande formulée par l'administrateur de crédit et s'achève avec le paiement de la dépense par le comptable public.

- 1- Le Ministre de l'Agriculture ordonnance les dépenses
- 2- La DAGE engage les dépenses
- 3- Le contrôleur financier assure le contrôle de la régularité des engagements et des ordonnancements. Il vise, diffère ou rejette les actes qui lui sont soumis par les DAGE.
- 4- Le comptable public procède au paiement après certaines vérifications.

I. La gestion interministérielle de la crise / Le Poste de Commandement National (PCN)

Système intégré de gestion des finances publiques (SIGFiP)

- Progiciel s'inspirant du circuit de la dépense publique.
- Les intervenants sont le Directeur général du Budget, les DAGEF, les contrôleurs financiers et les comptables publics.
- Tous ces acteurs sont reliés au logiciel SIGFiP par un réseau informatique sécurisé.

Exécution du fonds

Tous les acteurs de la dépense (DAGE, Contrôleurs et Comptables publics) font leurs opérations directement dans le SIGFiP. Le SIGFiP retrace en temps réel le niveau des engagements, mandats visés par les contrôleurs financiers, les ordonnancements et les prises en charge comptable.

En cas de crise à l'instar des invasions du Criquet pèlerin la procédure de déblocage des fonds obéit aux principes de la comptabilité publique. Toutefois la sensibilisation des acteurs impliqués permet de mobiliser les fonds dans les délais très courts. Lors de l'invasion de 2004, l'État avait mobilisé 4 milliards de FCFA en 48 heures.

L'article 63 du code des marchés publics stipule qu'en cas d'extrême urgence dûment justifiée résultant de circonstances imprévisibles pour l'autorité contractante et qui ne lui sont pas imputables, rendant impraticables les délais minimaux fixés au présent article, l'autorité contractante peut réduire ces délais de dix jours.

L'article 73 dit également qu'il ne peut être procédé à un appel d'offres restreint qu'après avis de la Direction chargée du Contrôle des Marchés Publics pour la passation des marchés suivants pour lesquels l'urgence impérieuse résultant de circonstances imprévisibles pour l'autorité contractante n'est pas compatible avec les délais exigés par les procédures d'appel d'offres, et notamment pour faire face à des situations d'urgence impérieuse relevant d'une catastrophe naturelle ou technologique.

I. La gestion interministérielle de la crise / Le Poste de Commandement National (PCN)

I. 2. Le Poste de Commandement National (PCN)

➤ Présentation générale

Tout passage en situation de crise (cf. définition en début de document) implique l'activation d'un PCN. Placé sous la haute autorité de Mr/Mme le Ministre chargé de l'Agriculture, il est composé de plusieurs cellules spécialisées. Elles sont coordonnées par un Chef du PCN, Représentant de Mr/Mme le Ministre chargé de l'Agriculture, et placées chacune d'entre elles sous la responsabilité d'un Chef de cellule. Chaque cellule accueille un ou plusieurs responsables ou spécialistes d'une fonction particulière. Ceux-ci peuvent s'adjoindre toute personne compétente chargée de mener les actions. Ces cellules sont au nombre de quatre :

- cellule « information et prévision » ;
- cellule « opération et logistique » ;
- cellule « communication et transmissions » ;
- cellule « santé et environnement ».

En outre, le Chef du PCN dispose d'un Service chargé du secrétariat et des questions administratives et financières.

I. La gestion interministérielle de la crise / Le Poste de Commandement National (PCN)

➤ Organisation du PCN

Nom Cellule	Ministre chargé de l'Agriculture				Service · Administration · Finances · Secrétariat
	Chef du PCN				
	Information et prévision	Opération et logistique	Communication et transmissions	Santé et environnement	
<u>Fonctions principales</u> des cellules et leurs DTA* majeures	• Evaluation - évaluation de la situation initiale - évaluation permanente de la solution opérationnelle - Etc. • Anticipation - Etude de la zone sinistrée - Détermination des scénarii opérationnels - Etc.	• Opération / coordination - Décisions opérationnelles - Coordination des moyens nationaux - Elaboration des comptes-rendus opérationnels - Etc. • Moyens / logistique - Gestion des personnels, des moyens et des matériels - Etc.	• Média - Relations avec la presse - Préparation des interventions avec les média - Etc. • Outils de Transmissions - Gestion et mise en œuvre des transmissions - Etc.	• Suivi sanitaire - Suivi médical des intervenants et des populations - Etc. • Protection de l'environnem ent - Mesure des taux de cholinestérase - Conseils relatifs aux épandages - Etc.	
<u>Actions</u> à mener (DTA*)	DTA...	DTA...	DTA...	DTA...	

* DTA : Différentes tâches à accomplir

Poste de Commandement Opérationnel (PCO)

Equipes de lutte

Des fiches décrivant les Différentes Tâches à Accomplir (DTA) sont mises à disposition de chaque cellule et mises en œuvre par les personnels compétents. Il s'agit de fiches guide, de fiches réflexe et de fiches action. Elles sont présentées dans les **annexes B à G** pour chaque cellule et font l'objet d'un tiré à part.

Définition de la « fiche guide » : cette fiche représente le mémento des objectifs principaux que le Chef de cellule doit atteindre. Il y a une « fiche guide » pour le Chef du PCN et une « fiche guide » par cellule.

Définition de la « fiche réflexe » : cette fiche donne la liste des DTA majeures que le Chef de cellule ou le responsable de fonction est susceptible de mettre en œuvre. Il y a dans chaque cellule, autant de « fiches réflexe » que de fonctions.

Définition de la « fiche action » : cette fiche donne pour chaque DTA majeure la liste des actions à mener par toute personne compétente affectée au PCN.

I. La gestion interministérielle de la crise / Le Poste de Commandement National (PCN)

➤ Le Chef du PCN

La fiche guide du chef du PCN est présentée en annexe B.

Les 3 fiches réflexes de la cellule « Administration – Finances – Secrétariat » qui est rattachée au chef du PCN sont présentées en annexe G.

➤ Cellule « information et prévision »

Sous le vocable « information et prévision », sont pris en compte tous les éléments permettant d'appréhender une situation opérationnelle.

La recherche et l'exploitation de l'information se conçoivent à travers les étapes suivantes :

- **La recherche et la réception d'informations ;**
- **L'étude de la zone et des secteurs la composant ;**
- **L'évaluation de la situation ;**
- **La conception de scénarii opérationnels ;**
- **La mise en place d'une évaluation permanente des actions opérationnelles menées.**

La fiche guide de la cellule « information et prévision » et les fiches réflexes (1.1 et 1.2) et actions (1.1.1 à 1.2.11) qui lui sont rattachées sont placées en annexe C.

➤ Cellule « opération et logistique »

Le Chef du PCN détermine, sur proposition du Chef de cellule, les objectifs à atteindre et l'idée générale de manœuvre qui en découle. C'est la phase de décision.

La cellule « opération /logistique » :

- **Choisit et met en œuvre les différentes tâches à accomplir** (DTA préétablies) ;
- **Assure la gestion des moyens** de lutte ;
- **Assure le suivi et l'évaluation** des actions menées ;
- **Veille au maintien de la capacité opérationnelle** des véhicules et équipements.

La fiche guide de la cellule « opération et logistique » et les fiches réflexes (2.1 et 2.2) et actions (2.1.1. à 2.2.10) qui lui sont rattachées sont placées annexe D.

➤ Cellule « communication et transmissions »

- Cette cellule assure le flux des informations provenant des acteurs locaux et internationaux. Elle peut participer à l'information de la cellule « information et prévision ».
- Elle assiste l'Autorité dans la mise en œuvre du plan de communication média.
- Elle organise le réseau de transmission et assure sa pérennité.

I. La gestion interministérielle de la crise / Le Poste de Commandement National (PCN)

La fiche guide de la cellule « communication et transmissions » et les fiches réflexes (3.1 et 3.2) et actions (3.1.1 à 3.2.6.) qui lui sont rattachées sont placées en annexe E.

➤ **Cellule « santé et environnement »**

Attachée principalement à la surveillance et au suivi des intervenants, cette cellule présente une importance capitale en termes de santé des intervenants et de la population. Elle participe également à la mise en œuvre des mesures de protection de l'environnement.

La fiche guide de la cellule « santé et environnement » et les fiches réflexes (4.1 et 4.2) et actions (4.1.1 à 4.2.9) qui lui sont rattachées sont placées en annexe F.

**II. La gestion déconcentrée de la crise et le(s) Poste(s) de Commandement
Opérationnel(s) – PCO**

II. La gestion déconcentrée de la crise et le(s) Poste(s) de Commandement Opérationnel(s) – PCO

II. La gestion déconcentrée de la crise et le(s) Poste(s) de Commandement Opérationnel(s) – PCO

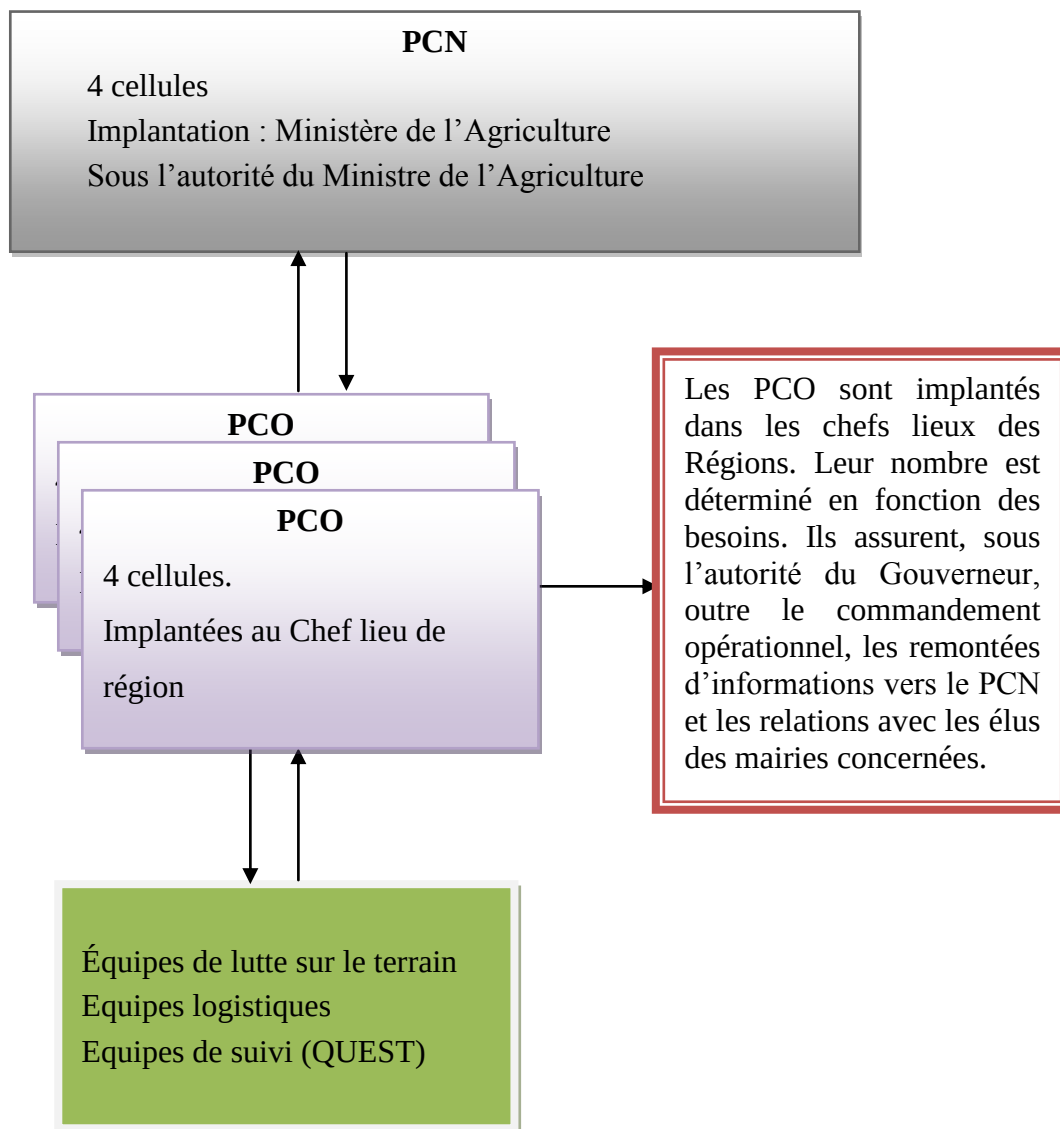
II. 1. Rôle des PCO

Sous l'autorité du Gouverneur et après accord du responsable du PCN, un Poste de Commandement Opérationnel (PCO) est installé dans les régions où cela est nécessaire. Celui-ci est chargé de gérer les opérations de lutte au plus près du terrain. Sa composition est identique à celle du PCN mais les personnels sont issus de l'administration locale, à l'exception du Chef de la cellule « Opération-logistique » qui sera désigné par le Chef de la DPV. L'autorité ministérielle et le Chef de la DPV peuvent décider autant que de besoin de renforcer les PCO par du personnel spécialisé. L'action des PCO doit se focaliser sur la coordination opérationnelle.

Le PCO rend compte systématiquement de son activité au PCN et applique les consignes qui peuvent lui être données. Le Chef de chaque cellule du PCO peut entrer directement en contact avec son homologue du PCN pour échange d'informations techniques à l'exclusion de toute prise de décision.

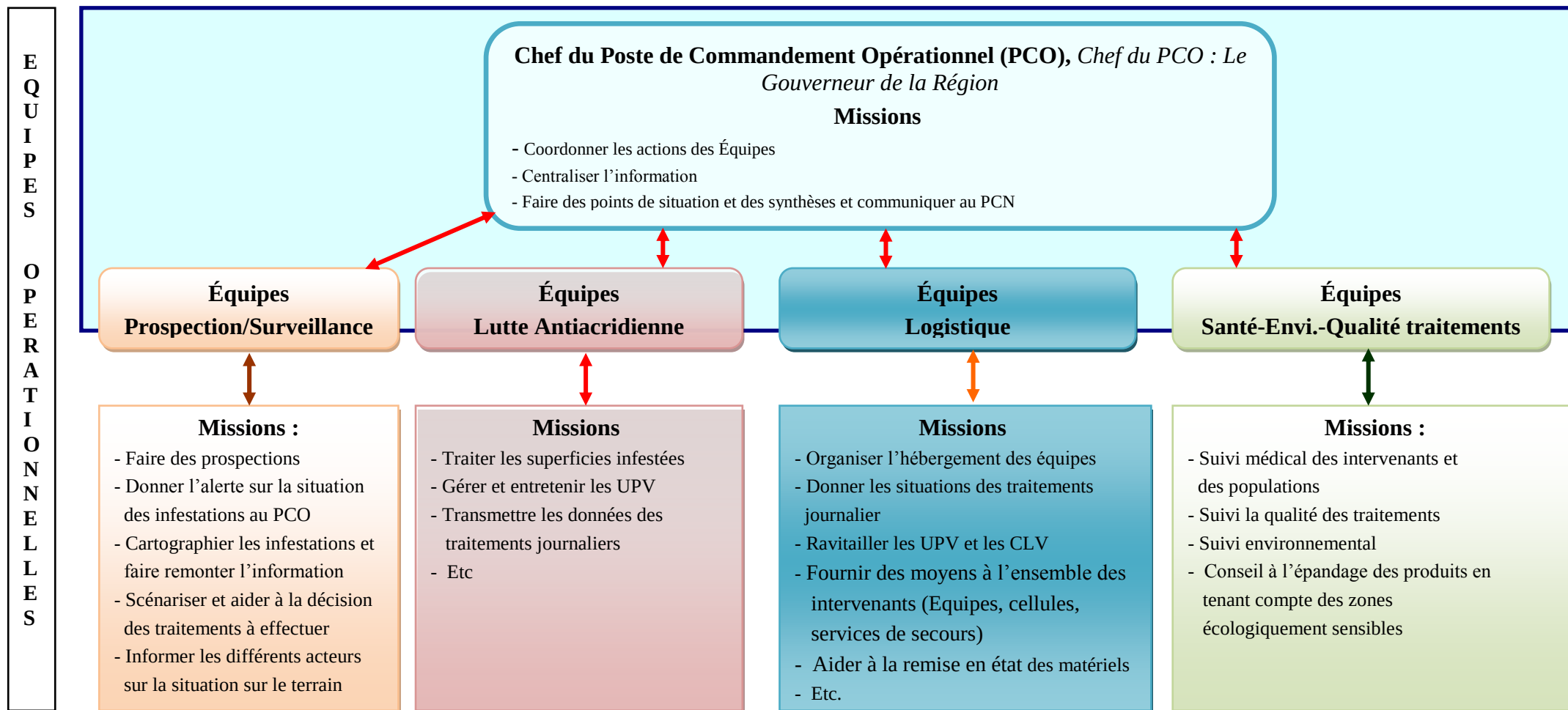
II. La gestion déconcentrée de la crise et le(s) Poste(s) de Commandement Opérationnel(s) – PCO

II. 2. Positionnement des PCO dans le dispositif global



II. La gestion déconcentrée de la crise et le(s) Poste(s) de Commandement Opérationnel(s) – PCO

II. 3. Organisation d'un PCO



III. Plan de communication de crise
--

III. PLAN DE COMMUNICATION DE CRISE

La communication est constituée de plusieurs éléments :

- 1°) L'éducation citoyenne destinée à l'information des populations.
- 2°) La communication institutionnelle destinée à faire connaître les activités d'un service.
- 3°) La communication opérationnelle destinée à porter à la connaissance du public ou des autorités le résultat de telle ou telle opération

4°) La communication de crise

Les 3 premiers points sont mis en œuvre en période de rémission du Criquet pèlerin. Le plan de communication de crise sera préparé en étroite collaboration avec le bureau de communication du Ministère de l'Agriculture.

En période d'invasion acridienne généralisée au Sénégal, les informations émanent de différentes sources et sont diffusées parfois en faisant abstraction de la nécessaire objectivité due à la méconnaissance de la biologie du ravageur, de son comportement dans nos écosystèmes et de sa dynamique de populations.

L'information relative à l'utilisation des pesticides chimiques et les incidents causés sur la faune non cible, la santé humaine et animale, est souvent amplifiée et/ou déformée causant ainsi la psychose des populations sur les éventuels effets néfastes sur l'environnement.

Par ailleurs, les associations d'écologistes et les ONG évoluant dans le secteur de la préservation de l'environnement et la biodiversité sont très regardantes en matière d'épandage à grande échelle de pesticides chimiques.

Pour ces raisons entre autres, et compte tenue de l'expérience accumulée après les dernières invasions, ce plan de communication de crise se fixe comme :

Objectif : Mettre périodiquement à la disposition du chef du PCN et de l'autorité ministérielle en charge de la crise une information acridienne objective, vérifiée et analysée dans le cadre de son éventuel impact sur l'opinion publique.

Cible : les scientifiques environnementalistes, le grand public, les autorités, les décideurs et les partenaires au développement.

Contenu : Les informations contenues dans des bulletins journaliers et hebdomadaires seront relatives à :

III. Plan de communication de crise

- La dynamique des populations acridiennes (superficies infestées, nombre d'essaims, stades)
- Aux interventions effectuées (superficies prospectées, traitées, acteurs, quantités pesticides)
- Aux dégâts sur cultures ou jachères (nature, envergure)
- L'impact sur l'environnement, la santé humaine et animale
- Aux mesures prises pour la protection de l'environnement, la santé humaine et animale
- Aux perspectives (évolution probable de la dynamique de population et mesures envisagées)

Supports (media) : les bulletins journaliers et hebdomadaires seront envoyés à :

- La Presse écrite : Le Soleil, l'Observateur, Le quotidien, Sud Quotidien, Walfadjri, etc.
- Aux Radios: RTS, WALF FM, RFM, Sud FM, etc.
- Aux Télévisions: RTS, Walf TV, 2STV, Canal Info, etc.

Acteurs :

- L'Autorité ministérielle en charge de la crise
- Le Chef PCN
- Le Chef de la cellule communication (sous les ordres du chef PCN)
- Un agent spécialisé dans le domaine requis (sur ordre du chef PCN et cellule communication)

Ces différents types d'acteurs seront les seuls habilités à communiquer avec la presse.

Lieu de rencontre avec la presse : Il sera fixé généralement au siège du PCN (Direction de la Protection des Végétaux)

Stratégie :

La stratégie est basée sur l'accomplissement de plusieurs actions énumérées dans le tableau n°4 en annexe H.

Ces actions comparativement à celles menées lors des dernières invasions seront plus nombreuses et toucheront le maximum de public possible. Tous les types de media seront utilisés.

L'innovation majeure sera que l'information relative à la situation acridienne sera « filtrée » et canalisée de sorte qu'elle n'émanera que d'une seule source et sera scientifiquement la plus fiable possible.

Le PCN sera seul habilité à délivrer l'information ou sur son ordre exceptionnel, le PCO concerné.

Le plan de communication de crise devra être porté à la connaissance des divers media dès le démarrage des interventions consécutives à la première invasion d'essaim.

Pour des raisons d'efficacité, il est obligatoire que tous les acteurs intervenants ou non s'y conforment.

Les actions à préparer sont énumérées dans le tableau n°4 (annexé au PNUA) et les moyens nécessaires pour assurer une communication adéquate sont déclinés dans le tableau n° 5 (annexé au PNUA).

IV. Retour d'expérience

IV. RETOUR D'EXPERIENCE

ELABORATION DU RETOUR D'EXPERIENCE (RETEX) DE LA GESTION D'UNE CRISE ANTIACRIDIEENNE

METHODOLOGIE DU RETEX

I. Objectifs principaux

- **Partager une vision globale de l'événement et renforcer les liens entre les partenaires**
- **Repérer les points positifs et les capitaliser**
- **Identifier les points, les méthodes et les procédures qui ont posés des problèmes et proposer les axes d'amélioration**

La démarche Retex ne devant pas apparaître, pour les personnels intervenants comme une sanction, il est important de dégager les points de dysfonctionnements en toute impartialité et de mettre en avant l'amélioration des pratiques qu'on en attend. Ces améliorations devront être la base des corrections des procédures et des plans.

- **Reconnaître le travail de chacun et faciliter la résilience**

Le Retex est pour la hiérarchie (Technique, Administrative et Politique) l'occasion de prendre acte de l'investissement de chacun dans la gestion de l'événement et de faire le point sur les capacités réelles des services à faire face à un événement grave. Il permet également de valoriser le travail des acteurs qui sont à l'origine des points positifs. Au cours d'une crise, l'impression globale, généralement ressentie est que rien n'a fonctionné correctement. Le fait de dégager des points positifs (il y en a toujours!) permet aux acteurs concernés de rebondir et d'aller de l'avant en acceptant plus facilement les critiques constructives d'un Retex.

- **Valoriser l'expérience acquise pour la gestion des événements futurs**

Elaboration, mise à jour et diffusion de procédures ou de plans en fonction des résultats du Retex. Impulsion pour tenter de faire évoluer la réglementation. Sollicitation de l'expertise scientifique pour valider le cas échéant les résultats du Retex.

- **Démultiplier les enseignements tirés et sensibiliser les acteurs potentiels**

Le Retex doit être porté à la connaissance du plus grand nombre d'acteurs potentiels afin de ne pas seulement profiter à ceux qui ont été concernés par l'événement source et d'améliorer les connaissances et les pratiques de façon globale. Toutefois, il faut garder à l'esprit que le niveau de diffusion d'un Retex est de la seule responsabilité des autorités.

- **Evaluer les bénéfices en termes de capitalisation d'expérience, de valorisation de l'implication des acteurs, d'actualisation des connaissances ou d'évolution de la réglementation.**

II. Vérification des critères de mise en œuvre

L'événement source peut être :

- Une invasion acridienne
- Un exercice de simulation d'une invasion acridienne
- Une recrudescence
- Une situation porteuse de risques
- Des situations itératives ou semblables
- Un événement porteur d'enseignements
- Un accident grave ayant occasionné des blessures importantes ou des décès

Evaluation financière :

Elle est réalisée en analysant le coût en termes de temps à consacrer au Retex, de moyens financiers à mobiliser (en cas de recours à un prestataire extérieur par exemple).

Si les critères de mise en œuvre sont réunis, la démarche doit être validée par la hiérarchie, maître d'ouvrage du Retex qui doit décider si elle fait cette opération avec ses propres ressources ou si au contraire, elle le confie à un autre service voire à un prestataire privé. Dans l'idéal, il pourrait s'agir d'un échelon hiérarchique non impliqué dans la gestion de l'événement source (pas toujours très facile à réaliser et quelquefois mal perçu par les intervenants).

III. Organisation pratiques du Retex

- ✓ **Identifier un pilote et une équipe constituée de spécialistes des différents domaines à auditer (4 à 5 personnes en plus du pilote)**

Il sera chargé de la collecte des informations relatives au déroulement de la crise, de l'analyse de ces informations, du recueil de l'expérience individuelle, de l'animation des réunions d'étapes, de la restitution du Retex aux partenaires et de sa valorisation à l'extérieur si l'autorité hiérarchique en a décidé ainsi. Le pilote est le maître d'œuvre du Retex, il doit recevoir de l'autorité qui en décide un mandat clair indiquant parfaitement le but de la mission ainsi que ses limites.

La qualité essentielle requise pour piloter un Retex est la neutralité par rapport à l'événement afin d'avoir l'approche la plus objective possible et d'éviter l'effet « sanction ». Idéalement, le pilote ne devrait pas avoir de lien hiérarchique avec les acteurs concernés.

- ✓ **Définition d'un périmètre**

1. **Nombre d'acteurs** : pour des questions d'ordre pratique, le Retex ne peut concerner l'ensemble des acteurs qui ont été impliqués dans la gestion de la crise antiacridienne. En fonction des objectifs retenus, il y a donc nécessité de définir le périmètre des acteurs concernés au sein de l'administration et à l'extérieur de celle-ci (exemple, uniquement les agents impliqués (DPV, DRDR autres départements ministériels ou ouverture à des partenaires extérieurs).
2. **Localisation géographique** : Identification de la zone géographique concernée par le Retex (une ou plusieurs régions, l'ensemble des zones infestées, une aire géographique particulière...).

3. *Eventuellement Retex partiel ne concernant qu'une partie spécifique de la gestion de la crise (ex : étude de l'utilisation et de l'efficacité des moyens aériens utilisés, efficacité d'un nouveau bio-pesticide utilisé, coût de la gestion de la crise, etc.).*

✓ **Etablissement d'un calendrier de réalisation**

Il est souhaitable d'organiser le Retex pendant que les acteurs sont encore mobilisés. Fixer des dates limites pour les étapes intermédiaires et une date pour la remise du rapport définitif (pour éviter que le Retex ne dure trop dans le temps).

✓ **Méthodologie de collecte, de tri et d'analyse de l'information**

1. **Recensement des sources d'information** déjà disponibles et mobilisation de l'information supplémentaire : mains courantes, comptes-rendus de réunion, rapports de missions ou avis techniques, revue de presse, comptes-rendus des témoins (ou des observateurs pour les exercices) sur l'organisation, les données de prospection, de lutte, l'impact sur l'environnement et la santé, sur les finances etc.).
2. **Elaboration d'une chronologie ou un chronogramme de l'événement** qui fait l'objet du Retex quand cela n'a pas été effectué au fur et à mesure de la gestion de l'événement source.
3. **Recueillir l'expérience individuelle de chacun des acteurs de l'événement**

3.1. **Elaboration d'un questionnaire semi directif** qui servira de guide pour le recueil de ces expériences individuelles. A titre indicatif, les questions posées se répartissent en grandes catégories :

- L'organisation mise en place pour répondre à l'invasion et des premières réponses apportées.
- Points forts et points faibles de la gestion de l'invasion acridienne.
- Difficultés rencontrées (y compris en termes d'acteurs) et des éléments de surprise.
- Propositions qui ont été faites en cours de gestion de l'invasion et non retenues se révélant a posteriori adaptées et en analysant quels ont été les facteurs de blocage.
- Etc.

3.2. **Recueil de l'expérience par des entretiens individuels.** Pour une plus grande richesse de l'entretien, il peut être laissé libre au début puis orienté en fin d'entretien si la personne entendue n'a pas abordé tous les thèmes retenus (à l'aide du questionnaire semi directif). Laisser de la liberté lors de cet entretien permet d'éviter le côté inspection/contrôle toujours redouté des acteurs de terrain. Enfin, les entretiens doivent être menés au plus près du terrain pour faciliter le dialogue. Pour avoir une vue plus complète, les personnes entendues devront appartenir à tous les niveaux de la hiérarchie, du responsable de la gestion de la crise au prospecteur. S'agissant d'une gestion interministérielle de la crise, les représentants des Ministères intervenants devront être également entendus.

3.3. **Recueil de l'expérience par les données collectées au niveau des cellules**

Préparer les réunions de partage : Il s'agit de mettre en place les modalités des réunions d'échanges et d'anticiper les modes possibles de restitution et de valorisation du Retex.

IV. Valorisation du Retex

1. **Restituer le Retex** en le formalisant sous forme de compte-rendu de réunion ou de rapport et en indiquant les actions à mettre en œuvre (pour chaque action qui aura été préalablement validé par l'autorité compétente il est important de désigner un pilote et un calendrier de réalisation).
2. **Mettre en œuvre les décisions d'amélioration prises au cours du Retex** et instituer un suivi de cette mise en œuvre (évolution de la réglementation, mise en place ou modifications de plans et de procédures, mise en réseau d'acteurs sur une thématique particulière, réflexion sur l'organisation des services en temps de crise, sollicitation de l'expertise...).
3. **Faire connaître le Retex à l'extérieur (après accord de l'autorité compétente)** : le Retex est utile non seulement aux acteurs qui ont participé à l'événement source mais également à ceux qui auront à gérer un événement semblable (ex : protection civile) ou à ceux qui souhaitent réfléchir à leur organisation.

Le bilan du Retex a donc vocation à être diffusé assez largement sur un mode de présentation à définir : diffusion d'un rapport écrit, mise en ligne sur Intranet et Internet, présentation lors de séminaires ou de colloques. La restitution sur un mode intégral n'est pas systématique et laissée à la libre appréciation de la hiérarchie.

Annexe A. Organigramme du PNUA Sénégal

Ministère de l'Agriculture, Le Ministre

Missions :

Assure la responsabilité générale de la gestion des opérations de lutte et donne les orientations nationales

Chef du Poste de Commandement National (PCN)

Le Directeur de la Protection des Végétaux (DPV)

Missions :

- Propose au MA des options opérationnelles majeures susceptibles d'avoir un impact gouvernemental ;
- Coordonne les activités des cellules du PCN ;
- Est l'interlocuteur privilégié des autorités nationales et supra nationales ;
- Est susceptible de répondre aux sollicitations de la presse ;
- Propose au MA le déblocage de fonds d'urgence ;
- Propose au MA la mise en œuvre des accords ou protocoles d'aide mutuelle internationale ;
- Est l'interlocuteur des institutions internationales (CLCPRO, FAO, Banque mondiale, Commission européenne...);
- Organise la continuité de la direction du PCN ;
- Assure la coordination du service ADMINISTRATION-FINANCES-SECRETARIAT ;
- Rend compte au MA. Assure la liaison entre le PCN et le terrain.

Cellule Administration-Finances-Secrétariat

Missions :

- Assure le suivi administratif et financier des actions du PCN
- Organise le secrétariat du PCN

**Chef de la cellule
Information et Prévision**

Missions :

- Recherche et réception d'informations ;
- Etude de la zone et des secteurs la composant ;
- Evaluation de la situation ;
- Conception de scénarii opérationnels ;
- Mise en place d'une évaluation permanente des actions opérationnelles menées.

**Chef de la cellule
Opération et Logistique**

Missions :

- Choisit et met en œuvre les différentes tâches à accomplir (DTA préétablies) ;
- Assure la gestion des moyens de lutte ;
- Assure le suivi et l'évaluation des actions menées ;
- Veille au maintien de la capacité opérationnelle des véhicules et équipements.

**Chef de la cellule
Communication et Transmissions**

Missions :

- Assure le flux des informations provenant des acteurs locaux et internationaux.
- Participe à l'information de la cellule « information et prévision ».
- Assiste l'Autorité dans la mise en œuvre du plan de communication média.
- Organise le réseau de transmission et assure sa pérennité.

**Chef de la cellule
Santé et Environnement**

Missions :

- Assure la protection et le suivi des intervenants contre les risques toxicologiques liés à l'emploi de pesticides
- Contrôle l'état de santé des intervenants et son évolution
- Contrôle la qualité des pesticides
- Evalue les conséquences des épandages sur les populations directement exposées aux pesticides
- Evalue l'impact des pesticides sur les animaux et l'environnement
- Intègre l'action des équipes QUEST (ou Cellule de suivi environnemental).

P
O
S
T
E

D
E
C
O
M
M
A
N
D
E
M
E
N
T

N
A
T
I
O
N
A
L

Annexe B. Fiche GUIDE du chef du PCN

<u>FICHE GUIDE</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : GCPCN Date révision : 09/12/2010 N° révision : 01 Page : 1/1
	0. Chef du PCN : Représentant du Ministre chargé de l'Agriculture	
• Il est le conseiller du Ministre chargé de l'Agriculture • Le cas échéant, il propose au Ministre chargé de l'Agriculture des options opérationnelles majeures susceptibles d'avoir un impact gouvernemental • Il coordonne l'activité des cellules du PCN • Il est l'interlocuteur privilégié des autorités nationales et supra nationales • Il est susceptible de répondre aux sollicitations de la presse • Il propose au Ministre chargé de l'Agriculture le déblocage de fonds d'urgence • Il propose au Ministre chargé de l'Agriculture la mise en œuvre des accords ou protocoles d'aide mutuelle internationale • Il est l'interlocuteur des institutions internationales (CLCPRO, FAO, Banque mondiale, Commission européenne...) • Organise la continuité de la direction du PCN • Assure la coordination du service ADMINISTRATION-FINANCES-SECRETARIAT • Rend compte au Ministre chargé de l'Agriculture		

Annexe C. Fiches de la cellule INFORMATION - PREVISION

SOMMAIRE

1. Chef de cellule « INFORMATION et PREVISION »	33
1.1. Responsable fonction « EVALUATION ».....	34
1.1.1. Se rend au PCN et organise son équipe en affectant les tâches et la salle ou l'espace dont il dispose	35
1.1.2. Prépare et transmet ses coordonnées aux autres chefs de cellules	36
1.1.3. Recherche et collecte de l'information sur le terrain	37
1.1.4. Vérifie les informations obtenues	38
1.1.5. Apprécie les résultats en fonction des objectifs	39
1.1.6. Relève les contraintes et les insuffisances	40
1.1.7. Collecte les données sur les pesticides et l'environnement	41
1.1.8. Analyse les informations collectées	42
1.1.9. Recherche et collecte les informations de terrain	43
1.1.10. Evalue l'ampleur du sinistre, sa vitesse de propagation, sa direction et ses effets.....	44
1.1.11. Evalue la faisabilité de la solution opérationnelle retenue en fonction des contraintes matérielles et financières.....	45
1.1.12. Evalue les risques sanitaires et environnementaux	46
1.1.13. Evalue les impacts immédiats et à venir du sinistre.....	47
1.2. Responsable fonction « ANTICIPATION ».....	48
1.2.1. Se rend au PCN, organise son équipe en affectant les tâches et la salle ou l'espace dont il dispose	49
1.2.2. Prépare et transmet ses coordonnées aux autres chefs de cellules	50
1.2.3. Collecte les informations acridiennes et météorologiques.....	51
1.2.4. Recherche et collecte d'autres informations de terrain	52
1.2.5. Analyse les informations collectées	53
1.2.6. Informe le chef de cellule sur la situation	54
1.2.7. Détermine un plan de recherche et de recoupement de l'information	55
1.2.8. Sectorise l'étendue géographique concernée	56
1.2.9. Détermine les zones d'intervention écologiquement sensibles.....	57
1.2.10. Détermine les scénarii possibles d'intervention et conçoit des solutions opérationnelles	58
1.2.11. Délimite les zones du sinistre.....	59

<u>FICHE GUIDE</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : GCCIP
	1. Chef de cellule « INFORMATION et PREVISION »	Date révision : 09/12/2010 N° révision : 01 Page : 1/1
• Procède à la collecte et au traitement de l'information de terrain de manière à avoir une connaissance globale de l'environnement (physique, économique, politique, social, administratif, biologique, etc.), des risques qui lui sont liés et de ses ressources (infrastructures, eau, forêts, etc.) • Anticipe l'évolution du phénomène de manière à prévoir les moyens nécessaires à court et moyen terme • Conçoit des scénarii opérationnels évolutifs qu'il soumet au chef du PCN pour les transmettre ensuite à la cellule « Opération et logistique » qui les mettra en œuvre • Identifie les enseignements à tirer dans le cadre d'une mise en œuvre d'un Retour d'expérience (RETEX) régulier • Rend compte au chef du PCN		

<u>FICHE REFLEXE</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CIP RE
	1. Cellule « INFORMATION et PREVISION »	Date révision : 09/12/2010 N° révision : 01
	1.1. Responsable fonction « EVALUATION »	Page : 1/1
• Se rend au PCN et organise son équipe en affectant les tâches et la salle ou l'espace dont il dispose • Prépare et transmet ses coordonnées aux autres chefs de cellules • Recherche et collecte les informations en provenance du terrain et d'autres sources • Analyse les informations collectées • Vérifie et établit la fiabilité les informations obtenues • Apprécie les résultats en fonction des objectifs • Relève les contraintes et les insuffisances • Collecte les données sur les pesticides et l'environnement • Evalue l'ampleur de l'infestation, sa vitesse de propagation, sa direction et ses effets • Evalue la faisabilité de la solution opérationnelle retenue en fonction des contraintes matérielles et financières • Evalue les risques sanitaires et environnementaux • Evalue les impacts immédiats et à venir du sinistre • Rend compte au chef de cellule		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CIP RE A1
	1. Cellule « INFORMATION et PREVISION »	Date révision : 09/12/2010
	1.1. Fonction « EVALUATION »	N° révision : 01
	1.1.1. Se rend au PCN et organise son équipe en affectant les tâches et la salle ou l'espace dont il dispose	Page : 1/1
• Identifie la disponibilité des moyens humains et matériels • Prend contact avec les autres chefs de cellule • Se présente à l'heure au niveau du PCN • Identifie le personnel • Identifie les moyens • Identifie les missions • Répartit les tâches • Définit les échéances (délais d'exécution et relève éventuelle) • S'assure de la viabilité et de l'opérationnalité de la salle • S'assure de la présence des équipements nécessaires pour l'exécution de la mission (PC, cartes, projecteurs...) • S'assure du fonctionnement des moyens de communication		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CIP RE A2
	1. Cellule « INFORMATION et PREVISION »	Date révision : 09/12/2010
	1.1. Fonction « EVALUATION »	N° révision : 01
	1.1.2. Prépare et transmet ses coordonnées aux autres chefs de cellules	Page : 1/1
• Affiche dans la salle de travail les coordonnées de l'ensemble des chefs de cellule et des autres intervenants • Transmet les coordonnées aux autres chefs de cellule		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CIP RE A3
	1. Cellule « INFORMATION et PREVISION »	Date révision : 09/12/2010
	1.1. Fonction « EVALUATION »	N° révision : 01
	1.1.3. Recherche et collecte de l'information sur le terrain	Page : 1/1
• Rechercher les données: météorologiques, images satellites, données écologiques et acridiennes, données de la lutte, données sur la population • Collecte les données précitées • Recherche et vérifier la fiabilité des données • Collecte et stocker les données : saisie et classement		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CIP RE A4
	1. Cellule « INFORMATION et PREVISION »	Date révision : 09/12/2010
	1.1. Fonction « EVALUATION »	N° révision : 01
	1.1.4. Vérifie les informations obtenues	Page : 1/1
• Vérifie chaque donnée séparément • Vérifie et croise les informations obtenues • Vérifie et synthétise les informations collectées et analysées		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CIP RE A5
	1. Cellule « INFORMATION et PREVISION »	Date révision : 09/12/2010
	1.1. Fonction « EVALUATION »	N° révision : 01
	1.1.5. Apprécie les résultats en fonction des objectifs	Page : 1/1
• Fait évaluer les résultats des prospections par rapport au planning prédéfini • Fait évaluer les résultats des traitements par rapport aux moyens utilisés en relation avec la C.O.Log. • Apprécie les résultats de la coopération avec les responsables PV de la Mauritanie • Apprécie la contribution des partenaires par rapport aux besoins exprimés • Apprécie la diligence des partenaires par rapport à la situation • Apprécie les résultats des stratégies employées par rapport aux objectifs • Apprécie l'efficacité du PCN et des PCO en fonction des résultats • Apprécie l'opérationnalité des unités de lutte en relation avec la C.O.Log • Apprécie la fiabilité des outils de communication en relation avec la C.Com. • Apprécie le niveau des stocks de pesticides, carburant, pièces de rechange etc. en relation avec la C.Log et les financiers • Apprécie le niveau de suivi sanitaire du personnel en relation avec la C.S.Env		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CIP RE A6
	1. Cellule « INFORMATION et PREVISION »	Date révision : 09/12/2010
	1.1. Fonction « EVALUATION »	N° révision : 01
	1.1.6. Relève les contraintes et les insuffisances	Page : 1/1
• Evalue les difficultés rencontrées pour faire les traitements • Evalue les difficultés liées aux opérations de prospection • Evalue correctement les contraintes observées lors de la mise en place des stratégies de lutte • Evalue les contraintes et les insuffisances notées dans la coopération avec les partenaires • Evalue les contraintes par rapport aux zones sensibles • Relève les difficultés d'accès aux zones infestées en relation avec la C.O.Log. • Relève les contraintes et insuffisances notées pour le suivi sanitaire du personnel en relation avec la C.S.Environmental • Relève les difficultés et insuffisances par rapport à la maintenance des appareils et des véhicules • Relève les contraintes et insuffisances liées à l'obtention d'informations fiables		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CIP RE A7
	1. Cellule « INFORMATION et PREVISION »	Date révision : 09/12/2010
	1.1. Fonction « EVALUATION »	N° révision : 01
	1.1.7. Collecte les données sur les pesticides et l'environnement	Page : 1/1
• Evalue le taux de récupération des contenants de pesticides en relation avec la C.S.Env • Evalue le niveau de recyclage des contenants de pesticides • Evalue le niveau de stock des pesticides • Evalue le niveau d'efficacité de l'épandage des pesticides • Evalue les quantités de pesticides utilisées • Evalue les quantités de pesticides jugés non conformes en relation avec la C.S.Env • Evalue les quantités de biopesticides utilisés par rapport aux pesticides de synthèse • Evalue les quantités de pesticides provenant de la coopération internationale • Evalue les quantités de pesticides achetés par le ministère • Evalue la qualité des traitements effectués avec les pesticides en relation avec la C.S.Env. et la C.O.Log • Recense les zones contaminées par les pesticides • Prend des échantillons d'eau et de sols contaminés en relation avec CERES-Locustox et la C.S.Env • Collecte les quantités de liquides de rinçage des contenants en relation avec la C.S.Env • Recense les sites de stockage des pesticides		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CIP RE A8
	1. Cellule « INFORMATION et PREVISION »	Date révision : 09/12/2010
	1.1. Fonction « EVALUATION »	N° révision : 01
	1.1.8. Analyse les informations collectées	Page : 1/1
• Dispose d'un personnel qualifié • Fait le dépouillement des fiches de prospection avec C/OP-LOG • Analyse chaque donnée séparément • Dispose de logiciel d'analyse • Dispose d'un réseau internet • Compile les différents rapports transmis		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CIP RE A9
	1. Cellule « INFORMATION et PREVISION »	Date révision : 09/12/2010
	1.1. Fonction « EVALUATION »	N° révision : 01
	1.1.9. Recherche et collecte les informations de terrain	Page : 1/1
• Evalue le dispositif de prospection en relation avec la cellule OP/LOG • Evalue les moyens de communication en relation avec la cellule COM • Evalue l'efficacité et l'efficiency des moyens de communication avec C/COM • Evalue la remontée régulière des fiches de prospection et des rapports		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CIP RE A10
	1. Cellule « INFORMATION et PREVISION »	Date révision : 09/12/2010
	1.1. Fonction « EVALUATION »	N° révision : 01
	1.1.10. Evalue l'ampleur du sinistre, sa vitesse de propagation, sa direction et ses effets	Page : 1/1
• Evalue les superficies infestées et les matérialise sur une carte • Evalue les superficies traitées et les matérialise sur une carte • Dispose des données agro-météorologiques • Evalue le nombre d'essaims • Evalue la densité des essaims • Précise l'état phasaire de la population acridienne • Evalue les superficies endommagées • Evalue l'impact sur les zones sensibles • Prévoit l'évolution à court terme de la situation acridienne		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CIP RE A11
	1. Cellule « INFORMATION et PREVISION »	Date révision : 09/12/2010
	1.1. Fonction « EVALUATION »	N° révision : 01
	1.1.11. Evalue la faisabilité de la solution opérationnelle retenue en fonction des contraintes matérielles et financières	Page : 1/1
• Evalue les différentes stratégies mises en œuvre • Evalue la fonctionnalité des PCO • Evalue les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des différentes stratégies • Evalue les contraintes liées à la mobilisation des moyens matériels et financiers • Evalue l'opérationnalité des équipes de lutte		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CIP RE A12
	1. Cellule « INFORMATION et PREVISION »	Date révision : 09/12/2010
	1.1. Fonction « EVALUATION »	N° révision : 01
	1.1.12. Evalue les risques sanitaires et environnementaux	Page : 1/1
• Localise dans la zone d'intervention les zones sensibles • Vérifie la présence humaine dans la zone • Vérifie la présence du cheptel dans la zone • Vérifie la présence de culture dans la zone		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CIP RE A13
	1. Cellule « INFORMATION et PREVISION »	Date révision : 09/12/2010
	1.1. Fonction « EVALUATION »	N° révision : 01
	1.1.13. Evalue les impacts immédiats et à venir du sinistre	Page : 1/1
• Evalue les pertes de production • Evalue les impacts sur l'environnement et les animaux • Evalue les impacts socio-économiques • Evalue les impacts sur la santé des intervenants et des populations		

<u>FICHE REFLEXE</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CIP RA
	1. Cellule « INFORMATION et PREVISION »	Date révision : 09/12/2010 N° révision : 01
	1.2. Responsable fonction « ANTICIPATION »	Page : 1/1
• Se rend au PCN, Organise son équipe en affectant les tâches et la salle ou l'espace dont il dispose • Prépare et transmet ses coordonnées aux autres chefs de cellules • Prend en compte les informations fournies par la fonction « évaluation » • Collecte les informations acridiennes et météorologiques • Recherche et collecte d'autres informations de terrain • Analyse les informations collectées • Traite et analyse les données collectées • Détermine un plan de recherche et de recoupement de l'information • Sectorise l'étendue géographique concernée • Détermine les zones écologiquement sensibles d'intervention • Détermine les scénarii possibles d'intervention à proposer • Conçoit des solutions opérationnelles • Rend compte au chef de cellule		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CIP RA A1
	1. Cellule « INFORMATION et PREVISION »	Date révision : 09/12/2010
	1.2. Fonction « ANTICIPATION »	N° révision : 01
	1.2.1. Se rend au PCN, organise son équipe en affectant les tâches et la salle ou l'espace dont il dispose	Page : 1/1
• Identifie la disponibilité des moyens humains et matériels • Prend contact avec les autres chefs de cellule • Se présente à l'heure au niveau du PCN • Identifie le personnel • Identifie les moyens • Identifie les missions • Répartit les tâches • Définit les échéances (délais d'exécution et relève éventuelle) • S'assure de la viabilité et de l'opérationnalité de la salle • S'assure de la présence des équipements nécessaires pour l'exécution de la mission (PC, cartes, projecteurs...) • S'assure du fonctionnement des moyens de communication.		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CIP RA A2
	1. Cellule « INFORMATION et PREVISION »	Date révision : 09/12/2010
	1.2. Fonction « ANTICIPATION »	N° révision : 01
	1.2.2. Prépare et transmet ses coordonnées aux autres chefs de cellules	Page : 1/1
• Affiche dans la salle de travail les coordonnées de l'ensemble des chefs de cellule et des autres intervenants • Transmet les coordonnées aux autres chefs de cellule		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CIP RA A3
	1. Cellule « INFORMATION et PREVISION »	Date révision : 09/12/2010
	1.2. Fonction « ANTICIPATION »	N° révision : 01
	1.2.3. Collecte les informations acridiennes et météorologiques	Page : 1/1
• Identifie les sources d'information • Prend contact avec les équipes de terrain • Vérifie la fiabilité de l'information • Consigne les informations recueillies • Recense les postes pluviométriques • Prend contact avec les différents responsables de la météo • Collecte toutes les informations concernant les prévisions agro -météorologiques • Prend contact avec les responsables PV de la Mauritanie • Obtient les coordonnées de tous les responsables concernés de la Mauritanie • Collecte toutes les informations concernant l'évolution des acridiens en fonction des paramètres météo : - Direction des vents - Zone ayant déjà reçu des pluies - Les différents stades des acridiens - Les superficies infestées - Les superficies prospectées - Les superficies traitées		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CIP RA A4
	1. Cellule « INFORMATION et PREVISION »	Date révision : 09/12/2010
	1.2. Fonction « ANTICIPATION »	N° révision : 01
	1.2.4. Recherche et collecte d'autres informations de terrain	Page : 1/1
• Recherche et collecte les informations sur les stocks de moyens de lutte en relation avec la Cellule Opération et Logistique (C.O.Log) • Recherche et collecte les informations sur le pré positionnement des unités de lutte • Recherche et collecte les informations sur le déploiement du personnel de lutte • Informe le chef de la C.O.Log des zones sensibles en relation avec la Cellule Suivi Environnementale (C.S. Env) • Informe le chef de la C.O.Log de la situation des acridiens en Mauritanie • Recherche et collecte les coordonnées des responsables PV de la Mauritanie à transmettre à la C.O.Log • Collecte les informations relatives aux prévisions météo et agro météo à transmettre à la C.O.Log et à la C.S. Env • Transmet les informations sur la situation du personnel opérationnel à la C.O.Log en relation avec la C.S.Env • Transmet les possibilités de communication à la C.O.Log en relation avec la Cellule Communication • Propose des stratégies de lutte à la C.O.Log en relation avec la C.S.Env		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CIP RA A5
	1. Cellule « INFORMATION et PREVISION »	Date révision : 09/12/2010
	1.2. Fonction « ANTICIPATION »	N° révision : 01
	1.2.5. Analyse les informations collectées	Page : 1/1
• Analyse les informations collectées sur les stocks en relation avec la C.O.Log • Analyse les informations collectées sur le pré positionnement des unités de lutte • Analyse les informations collectées sur le déploiement du personnel de lutte • Analyse les informations collectées sur les zones sensibles en relation avec la C.S.Env et informe la C.O.Log • Analyse la situation des acridiens en Mauritanie et informer la C.O.Log • Collecte et Analyse les informations relatives aux coordonnées des responsables PV de la Mauritanie à transmettre à la C.O.Log • Analyse les informations relatives aux prévisions météo et agrométéo à transmettre à la C.O.Log et S.Env • Analyse les informations collectées sur la situation du personnel opérationnel à transmettre la C.O.Log en relation avec la C.S.Env • Analyse les informations collectées sur les possibilités de communication à transmettre la C.O.Log en relation avec la C.Com • Analyse les informations collectées et propose des stratégies de lutte à la C.O.Log en relation avec la C.S.Env		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CIP RA A6
	1. Cellule « INFORMATION et PREVISION »	Date révision : 09/12/2010
	1.2. Fonction « ANTICIPATION »	N° révision : 01
	1.2.6. Informe le chef de cellule sur la situation	Page : 1/1
• Donne la situation des acridiens en Mauritanie • Donne la situation agro météorologique • Donne la situation de pré positionnement des unités de lutte en relation avec la C.O.Log • Donne la situation des stocks en relation avec la C.O.Log • Donne la situation des zones sensibles en relation avec la C.S.Env • Donne la situation du personnel opérationnel en relation avec la C.S.Env • Donne la situation des superficies prospectées • Donne la situation des superficies infestées • Donne la situation des superficies traitées en relation avec la C.O.Log • Donne la situation sur les stades biologiques des acridiens • Donne la situation de l'opérationnalité des PCO		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CIP RA A7
	1. Cellule « INFORMATION et PREVISION »	Date révision : 09/12/2010
	1.2. Fonction « ANTICIPATION »	N° révision : 01
	1.2.7. Détermine un plan de recherche et de recoupement de l'information	Page : 1/1
• S'appuie sur les bases de surveillance (prospecteurs) pour la recherche de l'information et le recoupement • Met à profit les autorités administratives et locales • Recherche l'information en relation avec les agents des différents ministères • Fait un recoupement avec les informations reçues de la météo • Fait un recoupement avec les informations venant de la FAO • Fait un recoupement avec les informations venant de la Mauritanie • Fait la recherche et le recoupement de l'information avec les NTIC • Crée un réseau d'informateurs avec les OP en utilisant le numéro vert de la DPV • Met à profit le SIG		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CIP RA A8
	1. Cellule « INFORMATION et PREVISION »	Date révision : 09/12/2010
	1.2. Fonction « ANTICIPATION »	N° révision : 01
	1.2.8. Sectorise l'étendue géographique concernée	Page : 1/1
• Utilise le SIG (CSE) pour sectoriser les zones • Utilise les cartes des prospecteurs ou les coordonnées géographiques • Utilise les résultats des superficies prospectées • Utilise les résultats des superficies infestées ou de ponte • Utilise les résultats des superficies traitées • Utilise les résultats des superficies des zones sensibles • Utilise les résultats des superficies emblavées • Utilise les résultats des superficies pâturées • Utilise les résultats des superficies des zones habitées.		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CIP RA A9
	1. Cellule « INFORMATION et PREVISION »	Date révision : 09/12/2010
	1.2. Fonction « ANTICIPATION »	N° révision : 01
	1.2.9. Détermine les zones d'intervention écologiquement sensibles	Page : 1/1
• Utilise la cartographie des zones sensibles : ○ Plans d'eau ○ Pâturages ○ Habitations • Utilise les résultats du SIG • Utilise les résultats et informations des prospecteurs		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CIP RA A10
	1. Cellule « INFORMATION et PREVISION »	Date révision : 09/12/2010
	1.2. Fonction « ANTICIPATION »	N° révision : 01
	1.2.10. Détermine les scénarii possibles d'intervention et conçoit des solutions opérationnelles	Page : 1/1
• S'informe sur les moyens humains et matériels disponibles • Utilise des unités terrestres • Utilise des moyens aériens • Utilise des appareils à grand débit • Utilise des appareils montés à dos • Utilise les CLV ou les brigades de lutte • Utilise des biopesticides • Utilise un dérégulateur de croissance • Fait des tranchées • Utilise des pesticides de synthèse (UL/EC/DP) • Fait un traitement barrière • Fait un traitement en couverture totale • Facilite le pré positionnement des unités de lutte • Dispose d'un personnel opérationnel • Dispose de moyens matériels fonctionnels • Approvisionne correctement les stocks • Dispose d'un système de communication fonctionnel • Conçoit des scénarii d'intervention bien huilés (faire des simulations)		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CIP RA A11
	1. Cellule « INFORMATION et PREVISION »	Date révision : 09/12/2010
	1.2. Fonction « ANTICIPATION »	N° révision : 01
	1.2.11. Délimite les zones du sinistre	Page : 1/1
• Délimite et estime les zones où il y a des dégâts • Utilise le SIG pour délimiter les zones • Prend contact avec les autorités administratives et locales • Prend contact avec les OP • Prend contact avec les Sociétés de Développement • Prend les résultats des zones infestées		

Annexe D. Fiches de la cellule OPERATION - LOGISTIQUE

SOMMAIRE

2. Chef de cellule « OPERATION et LOGISTIQUE ».....	61
2.1. Responsable fonction « LOGISTIQUE »	62
2.1.1. Vérifie le recensement pré établi et l'opérationnalité des moyens disponibles et leur localisation.....	63
2.1.2. Procède à la répartition spatiale des moyens à la demande de la fonction « OPERATION ».....	64
2.1.3. Prend toutes dispositions utiles pour faire assurer la maintenance des matériels .	65
2.1.4. Evalue et recherche les moyens complémentaires nécessaires (hommes, matériels, pesticides, etc.) à la poursuite des opérations et transmet l'information au chef de cellule	66
2.1.5. Etablit les plans prévisionnels d'approvisionnement en matériels et des besoins en personnel	67
2.2. Responsable fonction « OPERATION »	68
2.2.1. Définit la solution opérationnelle en fonction des conditions environnementales et des contraintes matérielles	69
2.2.2. Sectorise le terrain et proposer le positionnement des PCO	70
2.2.3. Prend en compte les données agro-météorologiques et de la composante sécurité du terrain pour engager les interventions	71
2.2.4. Apprécie l'ampleur des infestations et déclenche la méthode de lutte et les moyens à engager.....	72
2.2.5. Forme les équipes et met en place le dispositif d'intervention	73
2.2.6. Veille à la sécurité des intervenants	74
2.2.7. Evalue l'efficacité des interventions et Rend compte des résultats, des contraintes et des manquements constatés.....	75
2.2.8. Coordonne et suit l'ensemble des opérations	76
2.2.9. S'assurer de la disponibilité des stocks de pesticides, des moyens terrestres et aériens, du carburant et des équipements divers	77
2.2.10. Rend compte au chef de cellule et assure le contact régulier avec les PCO en relation avec la cellule Prévision/Information	78

<u>FICHE GUIDE</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : GCCOL Date révision : 09/12/2010 N° révision : 01 Page : 1/1
	2. Chef de cellule « OPERATION et LOGISTIQUE »	

- S'approprie la solution opérationnelle retenue par le chef du PCN
- Assure l'organisation de la logistique nécessaire aux équipes de lutte
- Evalue l'efficacité de la solution opérationnelle en cours
- Assure et contrôle la mise en place et l'engagement des personnels
- Veille à la sécurité des intervenants
- Recense les moyens disponibles (DPV et autres ministères)
- Recherche les moyens additionnels nécessaires
- Vérifie la qualité et l'opérationnalité des moyens
- Planifie la gestion des moyens
- Assure un approvisionnement approprié des moyens
- Assure et contrôle la mise en place et l'engagement des personnels
- Rend compte au chef du PCN

<u>FICHE REFLEXE</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : COL RL Date révision : 09/12/2010 N° révision : 01 Page : 1/1
	2. Cellule « OPERATION– LOGISTIQUE »	
	2.1. Responsable fonction « LOGISTIQUE »	
• Vérifie le recensement pré établi et l’opérationnalité des moyens disponibles et leur localisation • Prends toutes dispositions utiles pour faire assurer l’approvisionnement des équipes sur le terrain et la maintenance des matériels • Procède à la répartition spatiale des moyens à la demande de la fonction « OPERATION » • Evalue et recherche les moyens complémentaires nécessaires (hommes, matériels, pesticides, etc.) à la poursuite des opérations et transmet l’information au chef de cellule • Etablit les plans prévisionnels d’approvisionnement en matériels et de besoin en personnels • Rend compte au chef de cellule		

FICHE ACTION PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : COL RL A1
	2. Cellule « OPERATION-LOGISTIQUE »	Date révision : 09/12/2010
	2.1. Fonction « LOGISTIQUE »	N° révision : 01
	2.1.1. Vérifie le recensement pré établi et l'opérationnalité des moyens disponibles et leur localisation	Page : 1/1
• S'assure de l'existence réelle et recueille les coordonnées (adresse, numéros portables) des prospecteurs, techniciens agricoles spécialisés ou non en protection des cultures, mobilisables au niveau de : ○ Direction de la Protection des Végétaux ○ Directions régionales et Services départementaux du Développement rural ○ Bases de Surveillance et d'Avertissement agricoles • Confirme avec leurs supérieurs hiérarchiques le personnel disponible au niveau des : ○ Services régionaux et départementaux de l'Hygiène publique et de la Santé, des Sapeurs pompiers et des commandements de zones militaires • Confirme avec les responsables concernés les véhicules et motos en état de marche ou en panne mais réparable, disponibles au niveau des : ○ Direction de la Protection des Végétaux ○ Directions régionales et Services départementaux du Développement Rural ○ Bases de Surveillance et d'Avertissement agricoles ○ Services régionaux et départementaux de l'Hygiène publique, des Sapeurs Pompiers, de la santé et des Commandements de zones militaires • Localise et récupère les kits de prospection (eLocust, GPS, anémomètres, etc.) et de protection (combinaisons, bottes, gants, masques) en bon état disponible au niveau des : ○ Direction de la Protection des Végétaux ○ Directions régionales du Développement rural et des Services départementaux ○ Bases de Surveillance et d'Avertissement agricoles ○ Services régionaux et départementaux de l'Hygiène publique, des Sapeurs Pompiers, de la santé et des Commandements de zones militaires • Dispose et stocke les quantités de carburant pour autos et avions ainsi que des pièces détachées et lubrifiants nécessaires • Répertorie les quantités et natures de pesticides disponibles au niveau des magasins centraux et secondaires de la DPV • Dispose des performances techniques des deux avions du Ministère de l'Agriculture (<i>Ipamema</i> et <i>Turbo trush</i>) et la disponibilité du personnel navigant		

FICHE ACTION PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : COL RL A2
	2. Cellule « OPERATION-LOGISTIQUE »	Date révision : 09/12/2010
	2.1. Fonction « LOGISTIQUE »	N° révision : 01
	2.1.2. Procède à la répartition spatiale des moyens à la demande de la fonction « OPERATION »	Page : 1/1

Lors du déclenchement du PNUA et de façon régulière à la demande de la fonction Opération :

- Déploie le personnel en fonction de :
 - l'évolution de la situation acridienne (prospections et interventions plus accentuées dans les zones frontalières). Donc les PCO des zones frontalières devront être dotés de plus de personnel (Saint Louis et Matam).
 - de la spécialisation des agents (les techniciens spécialistes en PV devront diriger les opérations)
 - de la performance des différents agents (la promptitude de réaction et l'endurance devront être un critère de choix pour la réalisation des tâches difficiles dans les zones rustiques)
- Déploie le matériel de traitement terrestre en fonction :
 - des zones plus sensibles aux dégâts (cultures prioritaires sur les pâturages)
 - du stade des criquets (priorité aux larves puis imagos ensuite ailés mûres)
 - de la position stratégique de la zone (la base de Richard Toll devra abriter l'essentiel des moyens d'intervention)
- Procède à la répartition des aéronefs en fonction de :
 - l'importance et de l'étendue des infestations (un essaim de plus de 1000 ha et de densité supérieure à 50 individus/m² devra être traité par les aéronefs)
 - des zones plus sensibles sur le plan écologique aux traitements aériens (les abords immédiats du fleuve et marres d'eau devront être évités pour risque de dérive)
 - du stade des criquets (les aéronefs traiteront uniquement les essaims d'adultes)

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : COL RL A3
	2. Cellule « OPERATION-LOGISTIQUE »	Date révision : 09/12/2010
	2.1. Fonction « LOGISTIQUE »	N° révision : 01
	2.1.3. Prend toutes dispositions utiles pour faire assurer la maintenance des matériels	Page : 1/1
• Constitue des équipes mobiles de maintenance au sein des PCO qui vont sillonner les différentes zones afin de réparer le matériel. L'équipe de maintenance sera constituée : ○ d'un véhicule tout terrain équipé de radio E/R ○ d'un chauffeur ○ d'un spécialiste en maintenance des appareils de traitement ○ d'un mécanicien auto/moto ○ d'une caisse à outils ○ d'un stock de pièces de rechange et lubrifiants ○ de trois kits de campement ○ d'un nécessaire à « popote » ○ d'un téléphone satellitaire • Dispose au niveau du PCN d'une unité fixe de maintenance (entretien réparation) qui sera chargée de : ○ La réparation des véhicules de liaison ○ La gestion et le tri des pièces détachées ○ Etc.		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : COL RL A4
	2. Cellule « OPERATION-LOGISTIQUE »	Date révision : 09/12/2010
	2.1. Fonction « LOGISTIQUE »	N° révision : 01
	2.1.4. Evalue et recherche les moyens complémentaires nécessaires (hommes, matériels, pesticides, etc.) à la poursuite des opérations et transmet l'information au chef de cellule	Page : 1/1
- Fait un Compte tenu de l'évolution prévisible de la situation et en étroite collaboration avec le chef de la cellule Prévision/Information, évalue le nombre supplémentaire de : - aéronefs à mobiliser pour chaque PCO - unités de prospection et de traitement - quantités et nature de pesticides - divers autres matériels nécessaires - Elabore un rapport qui sera transmis au chef PCN : Le rapport devra contenir les éléments suivants : - échéances limites de l'arrivée des moyens demandés (avant le.....) - Localisation des moyens (niveau national ou international) - Spécifications techniques des matériels demandés		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : COL RL A5
	2. Cellule « OPERATION-LOGISTIQUE »	Date révision : 09/12/2010
	2.1. Fonction « LOGISTIQUE »	N° révision : 01
	2.1.5. Etablit les plans prévisionnels d'approvisionnement en matériels et des besoins en personnel	Page : 1/1
• Procède à un redéploiement du dispositif d'intervention en fonction de l'évolution de la situation ○ Priorise les besoins de certains PCO par rapport à d'autres ○ Renforce en moyens matériels d'un PCO par rapport à ses priorités ○ Dresse la nouvelle liste et les quantités de matériels nécessaires pour chaque PCO • Etablit un chronogramme de redéploiement du personnel en fonction de l'évolution de la situation et la fin probable des interventions.		

<u>FICHE REFLEXE</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : COL RO
	2. Cellule « OPERATION – LOGISTIQUE »	Date révision : 09/12/2010
	2.2. Responsable fonction « OPERATION »	N° révision : 01 Page : 1/1
• Définit la solution opérationnelle en fonction des conditions environnementales et des contraintes matérielles • Sectorise le terrain et propose l'établissement des PCO • Prend en compte les données agro-météorologiques et la composante sécurité du terrain pour engager les interventions • Forme les équipes et met en place le dispositif de prospection, de traitement et de suivi • Veille à la sécurité des intervenants • Coordonne et suit l'ensemble des opérations • S'assurer de la disponibilité des stocks de pesticides, de moyens terrestres et aériens, carburants et équipements divers • Apprécie l'ampleur des infestations et déclenche la méthode de lutte et les moyens à engager • Evalue l'efficacité des interventions et rend compte des résultats, des contraintes et des manquements constatés • Rend compte au chef de cellule et assure le contact régulier avec les PCO		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : COL RO A1
	2. Cellule « OPERATION-LOGISTIQUE »	Date révision : 09/12/2010
	2.2. Fonction « OPERATION »	N° révision : 01
	2.2.1. Définit la solution opérationnelle en fonction des conditions environnementales et des contraintes matérielles	Page : 1/1
• Identifie en relation avec la cellule Information/prévision, le type de population acridienne (essaim d'adultes ou de juvéniles, bandes larvaires) • Définit la taille de la population (superficie, densité) • Décrit la dynamique de la population (en vol, posé, en accouplement ou en ponte) • Décrit les caractéristiques environnementales du milieu (type d'écosystème) • Evalue les contraintes matérielles (indisponibilité aéronefs, insuffisance UPV etc) • Détermine le type de lutte à mener (aérienne, terrestre avec UPV, terrestre avec brigades)		

FICHE ACTION PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : COL RO A2
	2. Cellule « OPERATION-LOGISTIQUE »	Date révision : 09/12/2010
	2.2. Fonction « OPERATION »	N° révision : 01
	2.2.2. Sectorise le terrain et proposer le positionnement des PCO	Page : 1/1
• Découpe le territoire en secteurs et installe les PCO : Compte tenu du schéma et de la dynamique précitée, les principaux PCO seront installés à : ○ Saint Louis pour couvrir les régions administratives de Saint Louis, départements de Louga et Kébémér ○ Linguère : départements de Linguère, régions de Diourbel et Kaffrine ○ Matam pour couvrir la région administrative de Matam et le département de Bakel ○ Tambacounda pour couvrir les régions administratives de Tambacounda, Kédougou, Sédhiou et Kolda ○ Kaolack pour couvrir les régions administratives de Kaolack et Fatick ○ Thiès pour les régions de Thiès et Dakar • Dispose d'une cartographie des zones vulnérables (se référer à la cartographie des zones sensibles) • Positionne sur une carte les points d'appui existant et leurs moyens (à pourvoir) • Positionne sur une carte les PCO et leurs moyens (à pourvoir) • Trace les itinéraires de prospection en collaboration avec les chefs de bases de surveillance et d'alerte antiacridienne		

FICHE ACTION PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : COL RO A3
	2. Cellule « OPERATION-LOGISTIQUE »	Date révision : 09/12/2010
	2.2. Fonction « OPERATION »	N° révision : 01
	2.2.3. Prend en compte les données agro-météorologiques et de la composante sécurité du terrain pour engager les interventions	Page : 1/1
• Analyse les données agro météorologiques journalières (recueillies par les prospecteurs) : ○ Températures à 6h et 15 h ○ Vitesse du vent ○ Direction du vent ○ Humidité du sol ○ Texture et structure du sol ○ Type de végétation ○ etc. • Considère les prévisions météorologiques (qui vont être recueillies à la station météorologique le plus proche) : ○ Températures pour les prochaines 24 et 48 h ○ Risque de pluies pour les prochaines 24 et 48 h. ○ Risque de vents forts, rafales ou tempêtes ○ Etc. • Fait vérifier, avant les traitements, par l'équipe de supervision : ○ l'état des routes d'accès au site ○ d'éventuels risques liés à la sécurité des intervenants (zone de conflits ou de banditisme etc.) ○ présence d'animaux sauvages agressifs ○ Etc.		

FICHE ACTION PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : COL RO A4
	2. Cellule « OPERATION-LOGISTIQUE »	Date révision : 09/12/2010
	2.2. Fonction « OPERATION »	N° révision : 01
	2.2.4. Apprécie l'ampleur des infestations et déclenche la méthode de lutte et les moyens à engager	Page : 1/1
• Collecte auprès des prospecteurs les informations relatives: ○ Aux superficies infestées en hectares ○ Aux densités (nombre d'individus au mètre carré) ○ Aux stades de développement (stade larvaire, adulte rose, adulte mature jaune) ○ A la forme de la bande larvaire ou de l'essaim ○ A la dynamique de la bande larvaire ou de l'essaim (posé, en vol, etc.) • Transmet les informations au Chef de la cellule • Propose la méthode de lutte ○ chimique pour les essaims posés ○ biologique pour les bandes larvaires • Propose les moyens à engager en fonction de : ○ L'étendue de la zone infestée (si elle est trop importante nécessitera la prise en charge par plus d'un PCO) ○ L'importance de la superficie à traiter (plus de 1000 ha : traitements aériens) ○ stade de développement des criquets (bandes larvaires : brigades et/ou CLV, essaims de moins de 1000ha : UPV) ○ Type de formulation (PP et CE pour les bandes larvaires et ULV pour les adultes) • Rappelle aux équipes de traitement la dose recommandée (1 litre/ha pour les ULV, 15 kg/ha pour les PP et 1,5 litre/ha pour les CE)		

FICHE ACTION PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : COL RO A5
	2. Cellule « OPERATION-LOGISTIQUE »	Date révision : 09/12/2010
	2.2. Fonction « OPERATION »	N° révision : 01
	2.2.5. Forme les équipes et met en place le dispositif d'intervention	Page : 1/1
• Forme une équipe de prospection constituée : ○ d'un véhicule tout terrain ○ d'un prospecteur ○ d'un chauffeur ○ d'un manœuvre ○ d'un kit de prospection ○ trois kits de campement • Forme une équipe de traitement constituée : ○ d'un véhicule tout terrain équipé d'un appareil de traitement de grande capacité ○ d'un chauffeur ○ d'un applicateur de pesticides ○ deux kits de campement ○ deux kits de protection ○ du savon liquide • Forme une équipe de supervision/suivi constituée : ○ d'un véhicule 4 X4 ○ d'un chauffeur ○ d'un technicien spécialiste en protection des végétaux ○ deux kits de campement • Forme une équipe de collecte des emballages vides : ○ d'un camion tout terrain ○ d'un chauffeur ○ deux manœuvres ○ trois kits de campement ○ trois kits de protection NB : 60% au moins des équipes d'intervention devront être rattachées aux PCO de Saint Louis, Matam et Linguère au début des invasions. Mais progressivement le dispositif d'intervention devra être glissant et progresser vers l'intérieur du pays.		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : COL RO A6
	2. Cellule « OPERATION-LOGISTIQUE »	Date révision : 09/12/2010
	2.2. Fonction « OPERATION »	N° révision : 01
	2.2.6. Veille à la sécurité des intervenants	Page : 1/1
• S'assurer que tout le personnel intervenant dispose d'un kit complet de protection et qu'il en soit équipé au cours des interventions • Faire respecter toutes les précautions à prendre avant, pendant et après les traitements • Sensibiliser les populations aux environs de la zone traitée sur les délais de rémanence des pesticides utilisés • Bien calibrer les appareils de traitements et choisir le produit approprié à la dose adéquate		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : COL RO A7
	2. Cellule « OPERATION-LOGISTIQUE »	Date révision : 09/12/2010
	2.2. Fonction « OPERATION »	N° révision : 01
	2.2.7. Evalue l'efficacité des interventions et Rend compte des résultats, des contraintes et des manquements constatés	Page : 1/1
• Collecte auprès de l'équipe de suivi et de supervision et compile les informations relatives à : ○ la densité des individus morts et moribonds au mètre carré 24, 48 et 72 h après traitement ○ présence de faune non cible touchée ○ constat d'éventuelle brûlure de végétation • Enumère et rend compte des contraintes et manquements constatés au cours des interventions : ○ Accessibilité de la zone ○ Présence aux environs d'habitations, de pâturages ou d'autres sites sensibles sur le plan écologique ○ Insuffisance des moyens ○ Etc.		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : COL RO A8
	2. Cellule « OPERATION-LOGISTIQUE »	Date révision : 09/12/2010
	2.2. Fonction « OPERATION »	N° révision : 01
	2.2.8. Coordonne et suit l'ensemble des opérations	Page : 1/1
• Recueille quotidiennement les informations relatives aux activités effectuées • Planifie les opérations futures en collaboration avec son staff • Donne des ordres aux membres de son équipe pour l'exécution des tâches à effectuer • Peut effectuer des missions de terrain pour s'enquérir de la situation réelle en relation avec les PCO		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : COL RO A9
	2. Cellule « OPERATION-LOGISTIQUE »	Date révision : 09/12/2010
	2.2. Fonction « OPERATION »	N° révision : 01
	2.2.9. S'assurer de la disponibilité des stocks de pesticides, des moyens terrestres et aériens, du carburant et des équipements divers	Page : 1/1
• Evalue et classifie les pesticides (en précisant les matières actives, les concentrations et les types de formulation) • Détermine le nombre et l'état du matériel de traitement (Atomiseurs, Pulvérisateurs manuels) et l'état du matériel de traitement de grande capacité (Micronairs, Ulvamast) • Détermine le nombre et l'état du matériel de protection et de prospection • En relation avec le personnel navigant, faire un état des lieux journalier du fonctionnement des aéronefs • Détermine la quantité disponible de carburants et lubrifiants		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : COL RO A10
	2. Cellule « OPERATION-LOGISTIQUE »	Date révision : 09/12/2010
	2.2. Fonction « OPERATION »	N° révision : 01
	2.2.10. Rend compte au chef de cellule et assure le contact régulier avec les PCO en relation avec la cellule Prévision/Information	Page : 1/1
• Fait un briefing quotidien (oral et écrit) au Chef de cellule sur le fonctionnement, les résultats obtenus, l'inventaire des moyens, les contraintes et les perspectives • Téléphone ou envoyer des messages radio, fax, emails et autres quotidiennement aux PCO pour confirmer les informations fournies au PCN • Effectue des missions dans les PCO pour échanger sur la stratégie d'intervention de la zone • Envoie régulièrement des rapports aux PCO pour les informer de la situation nationale et les prévisions à court terme. • Suscite régulièrement l'échange d'informations entre PCO		

Annexe E. Fiches de la cellule COMMUNICATION - TRANSMISSIONS

SOMMAIRE

3. Chef de cellule « COMMUNICATION et TRANSMISSIONS »	80
3.1. Responsable de la fonction « MEDIA »	81
3.1.1. Met en œuvre le plan de communication de crise.....	82
3.1.2. Se tient informé de la situation actuelle et de l'évolution prévisible de la situation auprès des chefs de cellules concernées.....	83
3.1.3. Propose et organise les interventions média du Chef du PCN voire de l'Autorité ministérielle.....	84
3.1.4. Prépare les rencontres avec les média (dossier de presse, point presse, conférence de presse, caravane de presse etc....) et met à leur disposition l'information	85
3.1.5. Suit les retombées médiatiques de la crise	86
3.1.6. Archive toutes les informations dans le but de RETEX	87
3.2. Responsable de la fonction « OUTILS DE COMMUNICATION »	88
3.2.1. Equipe la salle du PCN et prévoit un personnel de transmission compétent	89
3.2.2. Vérifie la fonctionnalité du réseau radio de la DPV et installe un poste fixe de transmission	90
3.2.3. Met en place un ordre Technique des Transmissions (OTT) en liaison avec les autres départements ministériels qui mettront en place un réseau radio (Défense, intérieur...)	91
3.2.4. Etablit un plan de transmissions.....	92
3.2.5. Gère, veille à la bonne marche et assure la maintenance du matériel de transmission	93
3.2.6. S'organise pour assurer la fonction TRANSMISSIONS à temps réel.....	94

<u>FICHE GUIDE</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : GCCOM
	3. Chef de cellule « COMMUNICATION et TRANSMISSIONS »	Date révision : 09/12/2010 N° révision : 01 Page : 1/1
• Prend régulièrement contact avec les autres chefs de cellules pour s'informer de la situation acridienne et de sa gestion • S'informe de la situation acridienne dans les autres pays • Met en œuvre le plan de communication de crise (à élaborer avant la crise) • Organise la communication interne relative à la crise acridienne • Organise les relations avec les médias au profit de l'autorité en charge de la gestion de la crise • Veille aux retombées médiatiques de cette communication • Installe, organise et assure les transmissions par radio, téléphone, fax et messagerie électronique • Rend compte au chef du PCN		

<u>FICHE REFLEXE</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CCOM RME
	3. Cellule « COMMUNICATION et TRANSMISSIONS »	Date révision : 09/12/2010 N° révision : 01
	3.1. Responsable de la fonction « MEDIA »	Page : 1/1

La fonction « Media » consiste à préparer les actions de communication à soumettre aux Autorités.

- Met en œuvre le plan de communication de crise
- Se tient informé de la situation actuelle et de l'évolution prévisible de la situation auprès des chefs de cellules concernées
- Propose et organise les interventions média du Chef du PCN voire de l'Autorité ministérielle
- Prépare les rencontres avec les médias (dossier de presse, point presse, conférence de presse, caravane de presse etc....) et met à leur disposition l'information
- Suit les retombées médiatiques de la crise
- Archive toutes les informations dans le but de RETEX
- Rend compte au chef de cellule

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CCOM RME A1
	3. Cellule « COMMUNICATION et TRANSMISSIONS »	Date révision : 09/12/2010
	3.1. Responsable de la fonction « MEDIA »	N° révision : 01
	3.1.1. Met en œuvre le plan de communication de crise	Page : 1/1
• Informe tous les acteurs (PCO, media, autorités, public) du plan de communication • Exécute toutes les actions définies dans le plan de communication • Suit scrupuleusement les recommandations émises dans le plan de communication et veiller à leur application par les autres acteurs		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CCOM RME A2
	3. Cellule « COMMUNICATION et TRANSMISSIONS »	Date révision : 09/12/2010
	3.1. Responsable de la fonction « MEDIA »	N° révision : 01
	3.1.2. Se tient informé de la situation actuelle et de l'évolution prévisible de la situation auprès des chefs de cellules concernées	Page : 1/1
• Recueille auprès du chef de cellule « Opération logistique » les informations sur la situation actuelle : ○ Envergure des infestations (superficies, densités, stades biologique) ○ Biotope infesté (cultures, pâturages, jachères, forêts etc.) ○ Etendue et nature des dégâts causés par les acridiens ○ Interventions effectuées (traitements terrestres ou aériens, acteurs ?) ○ Moyens utilisés (Pesticides, UPV, Aéronefs, Brigades, CLV) ○ Résultats obtenus (mortalité) • Recueille les informations sur l'évolution prévisible de la situation auprès du chef de la cellule « Information/prévision » : ○ Dynamique des populations dans les pays limitrophes (RIM et Mali) ○ Vents dominants dans ces pays ○ Etat du biotope au Sénégal (principalement humidité du sol et végétation) • Recueille les informations sur la situation globale dans le site de la FAO ○ Lit régulièrement les bulletins décennaires sur la situation ○ Consulte les autres informations émanant de EMPRESS, CLCPRO et aux pays touchés		

FICHE ACTION PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CCOM RME A3
	3. Cellule « COMMUNICATION et TRANSMISSIONS »	Date révision : 09/12/2010
	3.1. Responsable de la fonction « MEDIA »	N° révision : 01
	3.1.3. Propose et organise les interventions média du Chef du PCN voire de l'Autorité ministérielle	Page : 1/1
• Rédige et met à la disposition du chef PCN des rapports journaliers succincts sur la situation avec comme contenu : ○ Dynamique des populations (superficies infestées, nombre d'essaims, stades) ○ Interventions effectuées (superficies prospectées, traitées, acteurs, quantités pesticides) ○ Dégâts sur cultures ou jachères (nature, envergure) ○ Perspectives (évolution probable de la dynamique de population et mesures envisagées) • Propose et organise une intervention médiatique au chef du PCN ou Autorité ministérielle (point de presse par exemple) ○ Réserve la salle ○ Prépare la salle ○ Fixe une date, heure et lieu ○ Envoie les invitations aux organes de presse ○ Etablit les règles de conduite ○ Prépare la note introductive du Ministre ○ S'informe pour le Ministre de la situation opérationnelle le jour J et heure H ○ Briefe le Ministre sur la note introductive avant le jour J ○ Accueille et installe les journalistes ○ Convoque les collaborateurs du Ministre ○ Place les micros, haut-parleurs et les essayer ○ Projette un petit film sur la situation acridienne (5-10 mn) ○ Définit un temps donné pour chaque intervenant ○ Rappelle les règles de conduite : . Identifie les intervenants . Définit le nombre de questions autorisées . Définit le temps d'intervention autorisé		

FICHE ACTION PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CCOM RME A4
	3. Cellule « COMMUNICATION et TRANSMISSIONS »	Date révision : 09/12/2010
	3.1. Responsable de la fonction « MEDIA »	N° révision : 01
	3.1.4. Prépare les rencontres avec les médias (dossier de presse, point presse, conférence de presse, caravane de presse etc....) et met à leur disposition l'information	Page : 1/1
• Organise des rencontres périodiques avec les représentants des media ○ Prestations télévisées journalières sur la situation acridienne ○ Point de presse hebdomadaire du chef PCN ○ Caravane de presse ○ Conférence de presse mensuelle du Ministre • Diffuse des bulletins périodiques pour la presse ○ Diffusion de bulletins journaliers pour la presse écrite sur la situation acridienne ○ Mise en ligne de la situation acridienne journalière dans le site web de la DPV ○ Publications de rapports mensuels ○ Publication d'un bilan à la fin de la campagne		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CCOM RME A5
	3. Cellule « COMMUNICATION et TRANSMISSIONS »	Date révision : 09/12/2010
	3.1. Responsable de la fonction « MEDIA »	N° révision : 01
	3.1.5. Suit les retombées médiatiques de la crise	Page : 1/1
• S'informe du traitement de l'information au niveau de la presse : ○ Fait une revue de la presse de tous les articles relatifs à la situation acridienne publiés dans la presse locale et nationale ○ Ecoute les émissions relatives à la situation acridienne au niveau des radios publiques à grand audimat (RTS, RFM, Sud FM, Walfadjri) ○ Suit au niveau des télévisions publiques et privées tous les reportages relatifs à la situation acridienne (RTS, 2STV, TFM, Walf, Canal Info, Africable,) ○ Confectionne un dossier de presse • S'enquiert des différentes appréciations de l'assistance et du grand public ○ Ecoute et apprécie les émissions interactives ○ Assiste aux assemblées de producteurs • Rend compte au chef du PCN ○ Fait un rapport détaillé des retombées médiatiques au chef de cellule ○ Propose des articles de clarification si nécessaire		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CCOM RME A6
	3. Cellule « COMMUNICATION et TRANSMISSIONS »	Date révision : 09/12/2010
	3.1. Responsable de la fonction « MEDIA »	N° révision : 01
	3.1.6. Archive toutes les informations dans le but de RETEX	Page : 1/1
• Compile tous les rapports rédigés sur la situation • Archive tous les documents vidéo audio et écrits relatifs aux informations données à la presse, au public et aux autorités • Faire plusieurs copies des archives et les classer chronologiquement • Disposer de copies dures et versions électroniques et les mettre à la disposition du Chef du Bureau Archiviste Documentaliste de la DPV		

<u>FICHE REFLEXE</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CCOM ROC
	3. Chef de cellule « COMMUNICATION et TRANSMISSIONS »	Date révision : 09/12/2010 N° révision : 01
	3.2. Responsable de la fonction « OUTILS DE COMMUNICATION »	Page : 1/1
• Equipe la salle du PCN et prévoit le personnel de transmission compétent • Gère, veille à la bonne marche et assure la maintenance des outils de transmission • Vérifie la fonctionnalité du réseau radio de la DPV et installe un poste fixe de transmission • Etablit un plan de transmission • Met en place un ordre Technique des Transmissions (OTT) en liaison avec les autres départements ministériels qui mettront en place un réseau radio (Défense, Intérieur) • Se tient à la disposition des services en cas de besoin • Assurer la continuité de la fonction TRANSMISSIONS dans le temps		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CCOM ROC A1
	3. Cellule « COMMUNICATION et TRANSMISSIONS »	Date révision : 09/12/2010
	3.2. Fonction « OUTILS DE COMMUNICATION »	N° révision : 01
	3.2.1. Equipe la salle du PCN et prévoit un personnel de transmission compétent	Page : 1/1
• Equipe la salle de matériel suivant : ○ vidéo projecteur + écran ○ écran télévision + lecteur vidéo ○ téléphone et fax ○ papier type « PADEX » ○ marqueurs de diverses couleurs ○ connexion internet + PC + imprimante ○ photocopieuse ○ carte géographique ○ matériel de sonorisation ○ radios VHF et HF ○ rafraîchissements ○ groupe électrogène • Pourvoit la salle en personnel compétent : ○ 03 Opérateurs radio expérimentés ○ 02 agents formés en entretien et réparation de matériels de transmission		

FICHE ACTION PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CCOM ROC A2
	3. Cellule « COMMUNICATION et TRANSMISSIONS »	Date révision : 09/12/2010
	3.2. Fonction « OUTILS DE COMMUNICATION »	N° révision : 01
	3.2.2. Vérifie la fonctionnalité du réseau radio de la DPV et installe un poste fixe de transmission	Page : 1/1

- Contrôle la fonctionnalité des postes fixes et mobiles de la DPV
- Répare et/ou remplace les équipements vétustes ou en panne
- Positionne le poste dans la salle de vacation qui sera dans les mêmes locaux que la salle du PCN
- S'assure que la face arrière est accessible
- Procède à l'alimentation via le transformateur 200v/12v.
- Installe ou prévoit un secours d'alimentation par batterie.
- S'assure que le poste ne risque pas de tomber
- Tient des écouteurs à disposition de l'opérateur si le silence s'impose
- Ouvre une main courante à disposition de l'opérateur
- Laisse à l'opérateur ses coordonnées et celle d'un technicien dépanneur

FICHE ACTION PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CCOM ROC A3
	3. Cellule « COMMUNICATION et TRANSMISSIONS »	Date révision : 09/12/2010
	3.2. Fonction « OUTILS DE COMMUNICATION »	N° révision : 01
	3.2.3. Met en place un ordre Technique des Transmissions (OTT) en liaison avec les autres départements ministériels qui mettront en place un réseau radio (Défense, intérieur...)	Page : 1/1
• Met en place et vérifie la fonctionnalité des outils de transmission (radio, micro, casque, batterie, etc.) • Fixe la fréquence commune de communication • Détermine les horaires de vacation • Détermine les équipes de rotation et fixer un code de conduite • Détermine le temps de vacation (8h) • Transmet les informations reçues aux différentes cellules par écrit • Communique les instructions du PCN aux PCO et équipes de terrain • Consigne les informations reçues et données sur un registre (archivage) • Fait un rapport de synthèse de la journée de travail • Met en place un numéro vert • Assure la maintenance du matériel		

FICHE ACTION PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CCOM ROC A4
	3. Cellule « COMMUNICATION et TRANSMISSIONS »	Date révision : 09/12/2010
	3.2. Fonction « OUTILS DE COMMUNICATION »	N° révision : 01
	3.2.4. Etablit un plan de transmissions	Page : 1/1

- Procède au recensement de l'ensemble des services qui devront installer un ou des postes radio au PCN
- Prend contact avec ces derniers pour déterminer les conditions techniques de l'installation et le nombre d'appareils
- S'informe sur les conditions techniques d'installation des postes (types d'antenne, coaxial, pièces de jonction, alimentation électrique, etc.)
- S'informe des fréquences de travail et des interférences possibles
- Détermine les emplacements des postes dans le PCN et prévoit les installations en conséquence
- Arrête la liste des indicatifs radio
- Prévoit l'alimentation électrique de secours et en détermine le type (batteries, groupe électrogène)
- Prévoit en liaison avec les services intéressés les moyens de la maintenance (personnels qualifiés, pièces de rechange, postes supplémentaires...)
- Pense à une organisation pour durer dans le temps
- Ecrit, en liaison avec les services intéressés, un document technique pour prendre en compte tous les éléments de la présente fiche
- Prendre contact avec les UNLAs des pays voisins pour déterminer des fréquences communes
- Etablir les plages de communication avec les pays voisins
- Propose ce document pour validation au chef de cellule

FICHE ACTION PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CCOM ROC A5
	3. Cellule « COMMUNICATION et TRANSMISSIONS »	Date révision : 09/12/2010
	3.2. Fonction « OUTILS DE COMMUNICATION »	N° révision : 01
	3.2.5. Gère, veille à la bonne marche et assure la maintenance du matériel de transmission	Page : 1/1
• Recenser quotidiennement l'état du matériel de transmission en relation avec les techniciens de maintenance radio • Dresser la liste des pièces de rechange nécessaires et faire la commande par le biais du Chef du PCN • Assure la réparation et la maintenance du matériel de transmission		

FICHE ACTION PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CCOM ROC A6
	3. Cellule « COMMUNICATION et TRANSMISSIONS »	Date révision : 09/12/2010
	3.2. Fonction « OUTILS DE COMMUNICATION »	N° révision : 01
	3.2.6. S'organise pour assurer la fonction TRANSMISSIONS à temps réel	Page : 1/1
• Détermine les horaires de vacation • Constitue les équipes de vacation • Détermine les fréquences de vacation		

Annexe F. Fiches de la cellule SANTE - ENVIRONNEMENT

SOMMAIRE

4. Chef de cellule « SANTE et ENVIRONNEMENT ».....	96
4.1. Responsable fonction « SUIVI SANITAIRE »	97
4.1.1. Se rend au PCN, organise son équipe et la salle de mission.....	98
4.1.2. Prépare et transmet ses coordonnées aux autres chefs de cellules/ Se réunit avec ses collègues des autres cellules	99
4.1.3. Etablit un bilan standard du personnel intervenant dans les traitements avant et après les interventions.....	100
4.1.4. Recueille les informations de suivi sanitaire.....	101
4.1.5. S'informe du stock de matériel et équipements médicaux.....	102
4.1.6. Traite les informations relatives au suivi sanitaire.....	103
4.1.7. Tient une conduite en cas d'intoxication aux pesticides.....	104
4.1.8. Sensibilise les populations sur les dangers des pesticides (en liaison avec la cellule communication).....	105
4.2. Responsable fonction « PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT »	106
4.2.1. Se rend au PCN, organise son équipe et la salle de mission.....	107
4.2.2. Prépare et transmet ses coordonnées aux autres chefs de cellules	108
4.2.3. Exécute la stratégie de décontamination des emballages vides de pesticides.....	109
4.2.4. Participe à la réunion de coordination du PCN	110
4.2.5. Se réunit avec son personnel et ses collaborateurs.....	111
4.2.6. Opère des contrôles de qualité/zones sensibles.....	112
4.2.7. Recommande le choix des pesticides préconisés et l'application des bonnes pratiques d'utilisation	113
4.2.8. Contrôle le respect des dispositions du cahier des charges environnementales (CCE).....	114
4.2.9. Rédige un message adapté de demande de secours	115

<u>FICHE GUIDE</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : GCCSE Date révision : 09/12/2010 N° révision : 01 Page : 1/1
	4. Chef de cellule « SANTE et ENVIRONNEMENT »	

- Assure la protection et le suivi des intervenants contre les risques toxicologiques liés à l'emploi de pesticides
- Contrôle l'état de santé des intervenants et son évolution
- Contrôle la qualité des pesticides
- Evalue les conséquences des épandages sur les populations directement exposées aux pesticides
- Evalue l'impact des pesticides sur les animaux et l'environnement
- Intègre l'action des équipes QUEST (ou Cellule de suivi environnemental et sanitaire)
- Participe aux actions de communication sur le sujet
- Rend compte au chef du PCN

<u>FICHE REFLEXE</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CSE RSS
	4. Chef de cellule «S ANTE ET ENVIRONNEMENT »	Date révision : 09/12/2010 N° révision : 01
	4.1. Responsable fonction « SUIVI SANITAIRE »	Page : 1/1
• Se rend au PCN • Organise son équipe en affectant les tâches • Organise la salle ou l'espace dont il dispose • Prépare et transmet ses coordonnées aux autres chefs de cellules • Se réunit avec ses collègues des autres cellules • Se tient informé des opérations en cours • S'informe sur la nature et les conditions de stockage des pesticides et leur localisation • S'assure de la disponibilité des fiches techniques pour chaque type de pesticide • Echange les informations avec les équipes QUEST sur le terrain • S'assure de la bonne exécution du contrôle de la qualité des pesticides • Etablit un bilan standard du personnel intervenant dans les traitements avant et après les interventions • Assure le contrôle de l'état de santé des intervenants et son évolution • Recueille les informations de suivi sanitaire • Informe le responsable de la fonction »Média » de la nécessité d'aviser les populations avant les traitements • S'assure que l'information des populations sur les effets potentiels indésirables des pesticides sur la santé humaine et les animaux a bien été reçue • Prend toute mesure pour une éventuelle évacuation de la population et/ou du bétail menacé • S'informe auprès du Ministère de la Santé de la disponibilité de médecins et d'infirmiers, du stock de matériel et équipements médicaux dans la zone d'intervention • Organise avec les hôpitaux/dispensaires la prise en charge sanitaire des éventuels intoxiqués • Traite les informations relatives au suivi sanitaire • Rend compte au chef de cellule		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CSE RSS A1
	4. Chef de cellule « SANTE ET ENVIRONNEMENT »	Date révision : 09/12/2010
	4.1. Responsable fonction « SUIVI SANITAIRE »	N° révision : 01
	4.1.1. Se rend au PCN, organise son équipe et la salle de mission	Page : 1/1
• Identifie la disponibilité des moyens humains et matériels • Prend contact avec les autres chefs de cellule • Se présente à l'heure au niveau du PCN • Identifie le personnel • Identifie les moyens • Identifie les missions • Répartit les tâches • Définit les échéances (délais d'exécution et relève éventuelle) • S'assure de la viabilité et de l'opérationnalité de la salle • S'assure de la présence des équipements nécessaires pour l'exécution de la mission (PC, cartes, projecteurs...) • S'assure du fonctionnement des moyens de communication		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CSE RSS A2
	4. Chef de cellule « SANTE ET ENVIRONNEMENT »	Date révision : 09/12/2010 N° révision : 01
	4.1. Responsable fonction « SUIVI SANITAIRE »	Page : 1/1
	4.1.2. Prépare et transmet ses coordonnées aux autres chefs de cellules/ Se réunit avec ses collègues des autres cellules	
• Affiche dans la salle de travail les coordonnées de l'ensemble des chefs de cellule et des autres intervenants • Transmet les coordonnées aux autres chefs de cellule • S'informe auprès de la cellule « OPERATION-LOGISTIQUE » des décisions opérationnelles intéressant l'épandage des pesticides • Demander la carte de la situation opérationnelle • S'informe sur les lieux de stockage des pesticides • Informe les autres cellules sur la situation sanitaire des acteurs		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CSE RSS A3
	4. Chef de cellule « SANTE ET ENVIRONNEMENT »	Date révision : 09/12/2010
	4.1. Responsable fonction « SUIVI SANITAIRE »	N° révision : 01
	4.1.3. Etablit un bilan standard du personnel intervenant dans les traitements avant et après les interventions	Page : 1/1
• Consulte cliniquement l'ensemble du personnel intervenant (pouls, tension, fréquence respiratoire, etc.) • Prélève le sang, l'urine et le crachat des intervenants • Analyse le sang, l'urine et le crachat des intervenants • Fait des radios pulmonaires des intervenants • Fait l'échographie hépatique et celle des reins • Fait l'électro-encéphalogramme • Fait l'électromyogramme • Fait un scanner si nécessaire • Fait un électrocardiogramme • Fait un test de grossesse pour les femmes intervenantes • Identifie les femmes allaitantes		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CSE RSS A4
	4. Chef de cellule « SANTE ET ENVIRONNEMENT »	Date révision : 09/12/2010
	4.1. Responsable fonction « SUIVI SANITAIRE »	N° révision : 01
	4.1.4. Recueille les informations de suivi sanitaire	Page : 1/1
• S'informe des décisions opérationnelles • Demande la liste du personnel impliqué dans les opérations de lutte et de leurs tâches (prospecteurs, chauffeurs, applicateurs...) • Etablit le niveau de base des intervenants (Ache, Pche) • Effectue des examens médicaux pour le personnel • Effectue le suivi régulier du personnel • Met à la disposition de la cellule communication les résultats du suivi sanitaire		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CSE RSS A5
	4. Chef de cellule « SANTE ET ENVIRONNEMENT »	Date révision : 09/12/2010
	4.1. Responsable fonction « SUIVI SANITAIRE »	N° révision : 01
	4.1.5. S'informe du stock de matériel et équipements médicaux	Page : 1/1
• Vérifie la quantité, la qualité, les lieux et conditions de stockage : ○ des réactifs et accessoires ○ des antidotes ○ des appareils de test-mate • Vérifie le fonctionnement de la balance et le contenu de la trousse médicale • Vérifie le kit de suivi sanitaire		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CSE RSS A6
	4. Chef de cellule « SANTE ET ENVIRONNEMENT »	Date révision : 09/12/2010
	4.1. Responsable fonction « SUIVI SANITAIRE »	N° révision : 01
	4.1.6. Traite les informations relatives au suivi sanitaire	Page : 1/1
• Identifie les responsables présents dans les centres de stockage de pesticides • S'informe auprès de la cellule « OPERATION-LOGISTIQUE » des décisions opérationnelles intéressant l'épandage de pesticides • Demande la carte de la situation opérationnelle • Répertorie les équipes de suivi sanitaire engagées ou disponibles • Compile les comptes rendus d'incidents ou d'accidents • Echange régulièrement avec les Ministères chargés de la santé, de la sécurité intérieure et de la protection civile sur la disponibilité des médecins/infirmiers, équipements sanitaires et des centres de santé de la zone d'intervention • Vérifie le rapport de contrôle de qualité des pesticides utilisés		

FICHE ACTION PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CSE RSS A7
	4. Chef de cellule « SANTE ET ENVIRONNEMENT »	Date révision : 09/12/2010
	4.1. Responsable fonction « SUIVI SANITAIRE »	N° révision : 01
	4.1.7. Tient une conduite en cas d'intoxication aux pesticides	Page : 1/1
• Dégager et réconforter victime en évitant de se contaminer soi-même • Faire le bilan : Conscience, Respiration et Circulation. Si la victime respire PLS, Si la victime ne respire pas Appliquer la respiration artificielle; Si le patient a très chaud, rafraîchir, S'il a froid, le couvrir, Si convulsion placer un tampon entre les dents) • Surveiller (Respiration; Conscience, Circulation) • Alerter les services compétents / Conduire au centre de santé • Assurer sans tarder les premiers soins : ○ OC : pas d'antidote ○ OP et C : Décontamination (Cutanée: déshabillage, lavage avec eau savonneuse ; Oculaire: 15 min-15°C-15) m), Traitement symptomatique (Intubation, ventilation assistée, Aspiration bronchique, Corrections des troubles hydroelectrolytiques Diazépam contre les convulsions) ; Traitement spécifique (Atropine Lutter contre les effets de l'Acétylcholine (bronchospasme, hypersécrétion bronchique) et Pralidoxime/Contrathion® (uniquement pour les OP) Réactivateur des cholinestérases, charbon activé (2 cuillérées à soupe (30 g) ou 2 boîtes d'allumettes dans 1/2 verre d'eau (100 ml) ou charbon médical 8 comprimés réduits en poudre (sinon pas d'efficacité) et diluer dans l'eau. Pour un enfant réduire les doses de moitié. ○ Pesticide sur la peau (éloigner la victime; enlever les vêtements contaminés ; rincer la peau avec l'eau savonneuse ; si l'eau manque, nettoyer la peau avec un tissu propre ; revêtir des vêtements propres et conduire les cas graves au centre de santé). ○ Pesticide dans l'œil (éviter que la personne se frotte l'œil ; irriguer l'œil en versant doucement beaucoup d'eau (15 mn) ; recouvrir l'œil d'un linge propre ; conduire la victime au centre de santé ; éviter à la victime la lumière vive pour quelques jours). ○ Cas d'intoxication par inhalation (Eloigner la victime de la source de contamination en lui évitant la marche ; Desserrer ses vêtements ; S'assurer qu'elle demeure calme ; Conduire au dispensaire). ○ Cas d'intoxication par ingestion (plus dangereuse car responsable des plus graves cas d'empoisonnement, déterminer le type de produit, ne jamais faire vomir la victime, ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. ○ Précautions (Ne pas autoriser à fumer, Ne pas boire de l'alcool, Ne pas donner de lait, des œufs ou de l'huile) • Pour les cas graves, conduire le malade au centre de santé en ayant soin d'emporter avec soi le contenant du produit ou l'étiquette.		

FICHE ACTION PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CSE RSS A8
	4. Chef de cellule « SANTE ET ENVIRONNEMENT »	Date révision : 09/12/2010
	4.1. Responsable fonction « SUIVI SANITAIRE »	N° révision : 01
	4.1.8. Sensibilise les populations sur les dangers des pesticides (en liaison avec la cellule communication)	Page : 1/1
• Prend contact avec les autorités locales • Réunit la population • Explique les actions opérationnelles à faire • Montre les pesticides à utiliser • Prend des précautions pour l'utilisation des pesticides • Explique les signes d'intoxication des pesticides (OC : Action au niveau du système nerveux par une perturbation des échanges (transport) à travers les cellules nerveuses ; Elimination lente ; Accumulation dans les tissus graisseux : pas d'antidote ; OP et C : Baisse de l'activité du cholinestérase, Troubles neuromusculaires, Bradycardie et hypotension, Hypersécrétions, Troubles digestifs) • Explique les avantages et les inconvénients (dangers) des pesticides • Explique comment se protéger contre les pesticides et avec quo • Explique quoi faire en cas de contact avec ces pesticides • Faire une campagne d'information généralisée est afin de notifier au public que les traitements aux insecticides auront lieu et de l'informer sur les risques potentiels et les mesures de précaution • Organise des sessions d'information et de sensibilisation sur les mesures de précaution à prendre pour les populations habitant les zones pouvant recevoir les traitements aux insecticides • Informe avant le traitement les personnes présentes dans les zones avoisinantes des parcelles à traiter, sur les mesures de précaution à prendre • Met en place n système de collecte des plaintes ou observations d'impact des traitements antiacridiens est mis en place et fonctionnel		

<u>FICHE REFLEXE</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CSE RPE
	4. Chef de cellule « SANTE ET ENVIRONNEMENT »	Date révision : 09/12/2010 N° révision : 01
	4.2. Responsable fonction « PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT »	Page : 1/1
• Se rend au PCN • Organise son équipe en affectant les tâches • Organise la salle ou l'espace dont il dispose • Dispose d'une carte des zones sensibles • Prépare et transmet ses coordonnées aux autres chefs de cellules • Se tient informé des opérations en cours • Exécute la stratégie de décontamination des emballages vides de pesticides • Participe à la réunion de coordination du PCN • Se réunit avec son personnel et ses collaborateurs • Opère des contrôles de qualité des pesticides • Prend toutes dispositions utiles pour vérifier l'impact des pesticides sur la faune non cible et l'environnement immédiat des zones traitées • Informe le responsable « média » des incidents ou accidents éventuels portant atteinte à l'environnement • Recommande le choix des pesticides préconisés et l'application des bonnes pratiques d'utilisation • Contrôle le respect des dispositions du cahier des charges environnementales (CCE) • Rédige un message adapté de demande de secours • Rend compte au chef de cellule		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CSE RPE A1
	4. Chef de cellule « SANTE ET ENVIRONNEMENT »	Date révision : 09/12/2010
	4.2. Responsable fonction « PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT »	N° révision : 01
	4.2.1. Se rend au PCN, organise son équipe et la salle de mission	Page : 1/1
• Identifie la disponibilité des moyens humains et matériels • Prend contact avec les autres chefs de cellule • Se présente à l'heure au niveau du PCN • Identifie le personnel • Identifie les moyens • Identifie les missions • Répartit les tâches • Définit les échéances (délais d'exécution et relève éventuelle) • S'assure de la viabilité et de l'opérationnalité de la salle • S'assure de la présence des équipements nécessaires pour l'exécution de la mission (PC, cartes, projecteurs...) • S'assure du fonctionnement des moyens de communication		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CSE RPE A2
	4. Chef de cellule « SANTE ET ENVIRONNEMENT »	Date révision : 09/12/2010 N° révision : 01 Page : 1/1
	4.2. Responsable fonction « PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT »	
	4.2.2. Prépare et transmet ses coordonnées aux autres chefs de cellules	
• Affiche dans la salle de travail les coordonnées de l'ensemble des chefs de cellule et des autres intervenants • Transmet les coordonnées aux autres chefs de cellule		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CSE RPE A3
	4. Chef de cellule « SANTE ET ENVIRONNEMENT »	Date révision : 09/12/2010
	4.2. Responsable fonction « PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT »	N° révision : 01
	4.2.3. Exécute la stratégie de décontamination des emballages vides de pesticides	Page : 1/1
• Recense, récupère et transporte les emballages vides • Installe et fait fonctionner le matériel de décontamination (groupe électrogène, presse-fûts) • Choisit l'équipe et répartit les tâches • Choisit le site de décontamination • Acquiert des solvants, détergents et matériels de protection • Rince les fûts vides • Presse les fûts vides • Stocke les fûts pressés • Contacte et signe une convention avec une usine de transformation des emballages vides • Etudie le devenir du liquide de rinçage • Etablit une fiche de gestion des emballages vides		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CSE RPE A4
	4. Chef de cellule « SANTE ET ENVIRONNEMENT »	Date révision : 09/12/2010
	4.2. Responsable fonction « PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT »	N° révision : 01
	4.2.4. Participe à la réunion de coordination du PCN	Page : 1/1
• Prend connaissance des zones d'intervention • S'informe auprès de la cellule « OPERATION-LOGISTIQUE » des décisions opérationnelles intéressant l'épandage de pesticides • Demande la carte de la situation opérationnelle • S'informe sur les lieux de stockage des pesticides • Informe les autres cellules sur la situation des impacts environnementaux		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CSE RPE A5
	4. Chef de cellule « SANTE ET ENVIRONNEMENT »	Date révision : 09/12/2010
	4.2. Responsable fonction « PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT »	N° révision : 01
	4.2.5. Se réunit avec son personnel et ses collaborateurs	Page : 1/1
• Briefe le personnel sur la mission • Localise sur carte les points de stockage des pesticides, des zones d'intervention et définit les itinéraires des moyens de transport des pesticides • Matérialise sur une carte les zones sensibles et protégées dans le secteur d'action		

FICHE ACTION PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CSE RPE A6
	4. Chef de cellule « SANTE ET ENVIRONNEMENT »	Date révision : 09/12/2010
	4.2. Responsable fonction « PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT »	N° révision : 01
	4.2.6. Opère des contrôles de qualité/zones sensibles	Page : 1/1
• S'assure de la conformité aux normes des emballages de pesticides • S'assure de la qualité des pesticides et de leur conformité aux normes standards • S'assure de la compatibilité des moyens avec les exigences liées à l'utilisation des pesticides • Dispose d'un personnel qualifié pour la manipulation des pesticides et les opérations de traitement (calibrage...) • S'assure que les lieux de stockage répondent aux normes de sécurité • S'assure de la collecte et de l'élimination des emballages vides de pesticides • Propose des solutions sur l'opportunité du choix des pesticides et du type de traitement selon la zone d'intervention • Vérifie les fiches de traitement • Vérifie les méthodes de traitement en relation selon la carte des zones sensibles • Vérifie l'impact des pesticides sur la faune non cible et l'environnement immédiat des zones traitées • Informe le responsable média sur d'éventuels incidents environnementaux		

<u>FICHE ACTION</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CSE RPE A7
	4. Chef de cellule « SANTE ET ENVIRONNEMENT »	Date révision : 09/12/2010
	4.2. Responsable fonction « PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT »	N° révision : 01
	4.2.7. Recommande le choix des pesticides préconisés et l'application des bonnes pratiques d'utilisation	Page : 1/1
• Se conforme strictement à la liste des pesticides homologués • Sélectionne les pesticides appropriés (rémanence, sélectivité) • Veille au respect des bonnes pratiques d'utilisation des pesticides telles que prévues dans le Cahier des Charges Environnementales (CCE) • S'informe des prévisions météorologiques • Fait procéder à la collecte des contenants vides • Veille à l'information de la population sur le respect du délai d'attente • Vérifie les fiches de suivi des traitements (paramètres applications, coordonnées des sites, états des appareils, quantités appliquées, les superficies correspondantes etc.)		

FICHE ACTION PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CSE RPE A8
	4. Chef de cellule « SANTE ET ENVIRONNEMENT »	Date révision : 09/12/2010
	4.2. Responsable fonction « PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT »	N° révision : 01
	4.2.8. Contrôle le respect des dispositions du cahier des charges environnementales (CCE)	Page : 1/1
• Envoie une équipe de suivi évaluation pour réaliser un contrôle sur le respect des procédures telles que prévues dans le CCE : ○ Choix de l'intervention ○ Choix de l'insecticide ○ Choix des appareils de traitement ○ Procédures d'achat, appels d'offre ou de dons ○ Formation des personnes impliquées dans la lutte ○ Organisation et formation des agents de santé ○ Organisation et formation des agents de services vétérinaires ○ Stockage de pesticides ○ Transport de pesticides ○ Information / sensibilisation public ○ Plan d'urgence ○ Documentation des traitements ○ Bases opérationnelles / stands de pompage ○ Equipement de protection individuelle ○ Zones sensibles ○ Délais de carence ○ Suivi des traitements ○ Suivi de l'efficacité ○ Suivi de la santé humaine ○ Suivi environnemental ○ Gestion des emballages vides ○ Gestion des reliquats d'insecticides ○ Suivi interne de la mise en œuvre du CCE ○ Audit externe du CCE • Rédige un rapport sur ce suivi		

FICHE ACTION PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CSE RPE A9
	4. Chef de cellule « SANTE ET ENVIRONNEMENT »	Date révision : 09/12/2010
	4.2. Responsable fonction « PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT »	N° révision : 01
	4.2.9. Rédige un message adapté de demande de secours	Page : 1/1
• S'informe sur la situation évolutive du terrain • Définit la nature du problème posé • Identifie la destination du message • Propose une solution par rapport au problème posé • Rédige un message type :(1) ○ Localise l'endroit nécessitant la demande de secours par les coordonnées et sa location administrative ○ Circonscriit l'étendue géographique des dégâts par les coordonnées ○ Détermine les signes d'impact environnemental négatif observés ○ Détermine la relation éventuelle par rapport aux traitements effectués en précisant (dates d'applications, nature des pesticides utilisés, types d'appareil utilisé, manifestations météorologiques, équipe d'intervention etc.) ○ Informe le PCN du type de secours en présence ○ Evalue les besoins de secours nécessaires si possible sur le plan humain et matériel (1) Message recommandé : 1. Nom 2. Adresse/coordonnées 3. Téléphone 4. Nature de l'accident 5. Nombre de victimes 6. Risques persistants ALERTE aux populations : Sirène - se confiner		

**Annexe G. Fiches Réflexes de la Cellule ADMINISTRATION – FINANCES -
SECRETARIAT**

SOMMAIRE

0.1. Responsable fonction « ADMINISTRATION »	117
0.2. Responsable fonction « FINANCES »	118
0.3. Responsable fonction « SECRETARIAT »	119

<u>FICHE REFLEXE</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CAF RA
	5. Cellule « ADMINISTRATION-FINANCES-SECRETARIAT »	Date révision : 09/12/2010 N° révision : 01
	0.1. Responsable fonction « ADMINISTRATION »	Page : 1/1
• Assure les relations administratives entre les différents ministères et les partenaires internationaux. • Prend en charge le suivi des conséquences administratives d'événements particuliers (assurances, contentieux...) • Rend compte au PCN		

<u>FICHE REFLEXE</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CAF RF
	5. Cellule « ADMINISTRATION-FINANCES-SECRETARIAT »	Date révision : 09/12/2010 N° révision : 01
	0.2. Responsable fonction « FINANCES »	Page : 1/1
• Assure la gestion comptable du PCN • Prépare l'activation des procédures de dégagement des fonds d'urgence • Gère les conséquences budgétaires de la mise en œuvre du plan en liaison avec les ministères concernés • Gère, en liaison avec la cellule « OPERATION-LOGISTIQUE », les achats et la location de matériels et consommables nécessaires (Respect du Code des Marchés Publics) • Evalue les conséquences économiques de la crise • Procède au règlement des factures, salaires éventuels et indemnités • S'assure de la conformité des procédures financières et tient à jour les dépenses engagées • Rend compte au PCN		

<u>FICHE REFLEXE</u> PCN	PNUA SENEGAL	Référence fiche : CAF RS
	5. Cellule « ADMINISTRATION-FINANCES-SECRETARIAT »	Date révision : 09/12/2010 N° révision : 01
	0.3. Responsable fonction « SECRETARIAT »	Page : 1/1
• Tient à jour une main courante générale • Assure la saisie des documents du PCN (courriers, rapports, notes ...) • Assure la duplication et la distribution de documents • Archive les documents édités par le secrétariat • Rédige les synthèses et les comptes rendus • Compile les notes relatives aux événements importants qui permettront de réaliser le retour d'expérience • Rend compte au PCN		

Annexe H. Tableaux : coordonnées des acteurs, moyens nécessaires**SOMMAIRE DES TABLEAUX**

<u>Tableau n°1</u> : Coordonnées des différents acteurs de la gestion de la crise	121
<u>Tableau n°2</u> : Moyens nécessaires à la mise en œuvre des activités de l'hypothèse n°1 correspondant à 200 000 ha à traiter.	122
<u>Tableau n°3</u> : Moyens nécessaires à la mise en œuvre des activités de l'hypothèse n°2 correspondant à 600 000 ha à traiter.	124
<u>Tableau n°4</u> : Actions à préparer dans le cadre de la mise en œuvre du plan de communication.....	126
<u>Tableau n°5</u> : Moyens nécessaires à la mise en œuvre du plan de Transmission.....	127
<u>Tableau N°6</u> : Mobilisation des ressources au niveau de la Communauté Internationale	128
<u>Tableau N°7</u> : Aides internationales reçues en 2004.....	129

Tableau n°1 : Coordonnées des différents acteurs de la gestion de la crise

Prénom	Nom	Structure	Fonction ou Profession	Coordonnées	
				Adresse	Téléphone
Khadim	GUEYE	Ministère de l'Agriculture	Ministre	Building Administratif 3e étage BP 4005	33 849 70 00 33 823 39 74
Oumou Khaïry	GUEYE	Ministère de l'Elevage	Ministre	VDN, Bd du Koweit, BP 45 677 Dakar Fann	33 859 06 32 33 859 06 30
Abdoulaye	DIOP	Ministère de l'Economie et des Finances	Ministre d'Etat	Rue René Ndiaye BP 4017	33 822 28 99 33 889 21 07
Moustapha	GUIRASSY	Ministère chargé de la Communication, porte-parole du CNLA	Ministre	58, Bd de la République BP 4027	33 849 76 99 33 889 76 10
Békaye	DIOP	Ministère des Forces Armées (Etat Major Général des Armées)	Ministre d'Etat	Building Administratif 8e étage BP 4041	33 849 76 12 33 849 75 44
Modou Diagne	FADA	Ministère de la Santé et de la Prévention	Ministre	Fann Résidence, Rue Aimé Césaire BP 4024	33 869 42 40 33 869 43 03
Djibo Leity	KA	Ministère chargé de l'Environnement et des Etablissements	Ministre d'Etat	Building Administratif - 2e étage BP 4055	33 849 73 46 33 889 02 56
Mariétou	DIAWARA	Direction de la Protection des Végétaux	Directrice	Km 15 route de Rufisque, BP 20054	

Tableau n°2 : Moyens nécessaires à la mise en œuvre des activités de l'hypothèse n°1 correspondant à 200 000 ha à traiter.

Moyens nécessaires	Quantités requises	Quantités disponibles	Moyens complémentaires à rechercher	
			Quantités	Coûts (en F CFA)
Infrastructures				
Base centrale DPV	01	01	0	0
Bases de surveillance agricole	08	08	0	0
DRDR	14	14	0	0
SDDR	45	45	0	0
Personnel				
- Techniciens	60	60	0	0
- Prospecteurs	30	30	0	0
- Chauffeurs	50	50	0	0
- Appicateurs	30	30	0	0
- Manœuvres	20	20	0	0
- Brigades (troupes militaire et paramilitaires)	50	50	0	0
Véhicules				
- Suivi	10	10	0	0
- Prospection	30	30	0	0
- Traitement	50	30	20	600 000 000
- Camions	05	05	0	0
- Motocyclettes	50	50	0	0
Aéronefs	02	02	0	0
Appareils de traitement				
- Micronair AU 8115	10	10	0	0
- Ulvamast	40	40	0	0
- Atomiseurs	100	50	50	15 000 000
- Pulvérisateurs manuels	300	0	300	9 000 000
Pesticides				
- ULV (litres)	150 000	100 000	50 000	500 000 000
- CE (litres)	50 000	0	50 000	500 000 000
- Green Muscle (kgs)	500	0	500	60 000 000
Carburant et lubrifiants				
- Gaz oil (litres)	300 000	0	300 000	189 600 000
- Super (litres)	50 000	0	50 000	37 500 000
- Kérosène (litres)	20 000	0	20 000	14 000 000
- Huile de vidange	10 000	0	10 000	15 000 000
Matériels de prospection				
- Thermohygromètres	32	32	0	0
- GPS	100	20	80	16 000 000
- Filets fauchoirs	100	0	100	400 000
- Anémomètres	32	32	0	0
- Trousses de dissection	32	32	0	0
- Compteurs à main	64	64	0	0
- Epingles à insectes	160	160	0	0
Matériels de protection				
- Combinaisons	1000	200	800	20 000 000
- Paires de bottes	1000	200	800	3 000 000
- Paires de gants	1000	200	800	2 000 000
- Masques	1000	200	800	3 000 000
- Lunettes	1000	200	800	2 000 000
- Boîtes à pharmacie	50	0	50	1 500 000
Matériels de campement				
- Lits piquot	200	0	200	100 000 000
- Matelas	200	0	200	10 000 000
- Moustiquaire	200	0	200	10 000 000
- Draps de lit	400	0	400	10 000 000
- Couvertures	200	0	200	10 000 000

Moyens nécessaires	Quantités requises	Quantités disponibles	Moyens complémentaires à rechercher	
			Quantités	Coûts (en F CFA)
- Chaises pliantes	50	0	50	2 500 000
- Tables	20	0	20	2 000 000
- Tentes 4 ou 6 places	20	0	20	2 000 000
Matériels de cuisine				
- Marmites	20	0	20	200 000
- Casseroles	20	0	20	100 000
- Réchauds à gaz 4 feux	10	0	10	250 000
- Assiettes	100	0	100	100 000
- Fourchettes	50	0	50	10 000
- Cuillères	50	0	50	10 000
- Louches	50	0	50	50 000
- Ecumoirs	50	0	50	50 000
- Couscoussiers	20	0	20	100 000
- Verres à thé	50	0	50	5 000
- Cafetières	20	0	20	40 000
- Verres pour boissons	50	0	50	25 000
- Gourdes	100	0	100	1 000 000
MONTANT TOTAL MOYENS A RECHERCHER POUR HYPOTHESE 1				2 136 040 000

Tableau n°3 : Moyens nécessaires à la mise en œuvre des activités de l'hypothèse n°2 correspondant à 600 000 ha à traiter.

Désignations	Quantités requises	Quantités disponibles	Moyens complémentaires à rechercher	
			Quantités	Coûts (en F CFA)
Infrastructures				
Base centrale DPV	01	01	0	0
Bases de surveillance agricole	08	08	0	0
DRDR	14	14	0	0
SDDR	45	45	0	0
Personnel				
- Techniciens	100	60	40	PM
- Prospecteurs	50	30	20	PM
- Chauffeurs	140	50	90	PM
- Appicateurs	60	30	30	PM
- Manœuvres	50	20	30	PM
- Brigades (troupes militaire et paramilitaires)	100	50	50	PM
Véhicules				
- Suivi	20	10	10	300 000 000
- Prospection	40	30	10	200 000 000
- Traitement	70	30	40	1 200 000 000
- Camions	10	05	05	250 000 000
Aéronefs (location :120 H, 30 j)	08	02	06	432 000 000
Appareils de traitement				
- Micronair AU 8115	30	10	20	100 000 000
- Ulvamast	40	40	0	0
- Atomiseurs	300	50	250	75 000 000
- Pulvérisateurs manuels	900	0	900	27 000 000
Pesticides				
- ULV (litres)	500 000	200 000	300 000	3 000 000 000
- CE (litres)	100 000	0	100 000	1 000 000 000
- PP (tonnes)	100	0	100	200 000 000
- Green Muscle (kgs)	2 000	0	2 000	240 000 000
Carburant et lubrifiants				
- Gaz oil (litres)	900 000	0	900 000	568 800 000
- Super (litres)	150 000	0	150 000	112 500 000
- Kérosène (litres)	60 000	0	60 000	42 000 000
- Huile de vidange	30 000	0	30 000	45 000 000
Matériels de prospection				
- Thermohygromètres	32	32	0	0
- GPS	200	20	180	36 000 000
- Filets fauchoirs	200	0	200	2 000 000
- Anémomètres	0	32	0	0
- Trousses de dissection	32	32	0	0
- Compteurs à main	32	32	0	0
- Epingles à insectes	160	160	0	0
Matériels de protection				
- Combinaisons	3000	200	2800	60 000 000
- Paires de bottes	3000	200	2800	9 000 000
- Paires de gants	3000	200	2800	6 000 000
- Masques	3000	200	2800	9 000 000
- Lunettes	3000	200	2800	6 000 000
- Boîtes à pharmacie	100	0	100	3 000 000
Matériels de campement				
- Lits piquot	600	0	600	30 000 000
- Matelas	600	0	600	3 000 000
- Moustiquaire	600	0	600	3 000 000
- Draps de lit	1200	0	1200	3 000 000

Désignations	Quantités requises	Quantités disponibles	Moyens complémentaires à rechercher	
			Quantités	Coûts (en F CFA)
- Couvertures	600	0	600	3 000 000
- Chaises pliantes	150	0	150	750 000
- Tables	60	0	60	600 000
- Tentes 4 ou 6 places	30	0	30	3 000 000
Matériels de cuisine				
- Marmites	60	0	60	600 000
- Casseroles	60	0	60	300 000
- Réchauds à gaz 4 feux	30	0	30	750 000
- Assiettes	300	0	300	300 000
- Fourchettes	150	0	150	30 000
- Cuillères	150	0	150	30 000
- Louches	150	0	150	150 000
- Ecumoirs	150	0	150	150 000
- Couscoussiers	60	0	60	300 000
- Verres à thé	150	0	150	15 000
- Cafetières	60	0	60	12 000
- Verres pour boissons	150	0	150	7 500
- Gourdes	300	0	300	3 000 000
MONTANT TOTAL MOYENS A RECHERCHER POUR HYPOTHESE 2				7 975 294 500

Tableau n°4 : Actions à préparer dans le cadre de la mise en œuvre du plan de communication

Actions	Périodicité	Acteurs	Contenus	Observations
Dossier de presse	journalier	Chef cellule communication	Situation acridienne - dynamique populations - Interventions - résultats - Impact sur cultures et environnement - Mesures prises pour protection environnement - Perspectives	Pour la presse écrite
Point de presse	hebdomadaire	Chef PCN	Situation acridienne - dynamique populations - Interventions - résultats - Impact sur cultures et environnement - Mesures prises pour protection environnement - Perspectives	Pour toute la presse
Conférence de Presse	Mensuel	Ministre	- Situation générale - Contribution de l'Etat - Contribution des partenaires - Perspectives	Pour toute la presse
Interview	A tout moment	Chef cellule communication et Chef PCN	- Situation acridienne et autres questions y relatives - Mesures prises pour protection environnement	Pour la presse écrite et parlée
Caravane de presse	bimensuel	Technicien spécialisé en PV et appartenant à la cellule communication	Visites de terrain sur un essaim posé, sites de ponte et bandes larvaires, zones traitées et dégâts sur cultures	Journalistes, Elus nationaux et locaux
Prestations télévisées	Journalier	Technicien spécialisé en PV et appartenant à la cellule communication	Situation acridienne - dynamique populations - Interventions - résultats - Impact sur cultures et envi - Mesures prises pour protection environnement - Perspectives	RTS pour le grand public

Tableau n°5 : Moyens nécessaires à la mise en œuvre du plan de Transmission

Désignations	Quantités requises	Quantités disponibles	Quantités complémentaires (à rechercher)
Personnel - Chef des transmissions - Opérateurs radios des PCO - Opérateurs radios des bases et SDDR	01	01	0
Véhicules - un véhicule de liaison pour transport des opérateurs - un car de 25 places pour la caravane de Presse (location)	01 01	0 0	01 01
Matériels de transmission et communication - Postes radio fixes - Postes radio mobile - Vidéo projecteur + écran - Ecran télé - Lecteur vidéo - Ligne téléphone et fax - Paper board - Connexion Internet - PC + imprimante - Photocopieuse - Carte géographique - Groupe électrogène	32 30 5 4 5 3 40 1 20 5 14 10	14 - 1 1 0 1 4 1 7 2 0 1	18 30 4 3 5 2 36 0 13 3 0 9

Tableau N°6 : Mobilisation des ressources au niveau de la Communauté Internationale(source : *Rapport DPV1988*)

Donateurs	Protocole signé ou Accord définitif	Espèce (F CFA)	Nature
USA	+	6. 250 000	9 radios
	+	48.700.000	5 Experts
			Formation
	+		2 avions (2 semaines) 2 avions (3 semaines)
France	+	100 000 000	1 avion+ 1 hélicoptère
	+		Pesticide (10 000 L)
	+	2500 000	Radio et matériels d'expérimentation
R. P. Chine	+	3 200 700	Pharmacie (Antidotes et médicaments)
CEE		49. 150 000	Carburant (5 000 l super+550 000 l Gaz oil)
			Fénithrothion 500ULV (163 000 L)
		312. 592 940	3 experts
FAO Projet ECLO/RAF/019/USA	+		Matériel de Camping
	+		Matériels radio
	+		4 avions + 1 hélicoptère
			Carburant avion
PNUD		12 500 000	Matériel- Formation
RFA	+	5 000 000	Radios
	+	19 156 200	Carburant (20760 L Super+ 56 000 L Gaz oil)
	+	18 000 000	Matériel de Camping
Espagne	+		Fénithrothion 500 UL (4.600 L)
Grande Bretagne	+		Fénithrothion 500 UL (20 000 L)
	+		10 livres sur criquets
Mexique			Expert
PAM	+		Vivre PAM pour agents DPV 90 j
OUA/BAD	+	29 000 000	
BID	+	75 000 000	Matériels de traitement 2 véhicules (5 t)
Canada	+	20 000 000	Avion (2 pour la sous région) 1 Expert
USA	+		3 avions (en remplacement
	+		3 gros porteurs + 1 CSSNA
	+		240 000 l de malathion 96%
	+		29 600 L de Fénithrothion 500UL 59 000 L de Carbaryl L85
Fond commun	+	100 000 000	1500 T de poude
	+	90 000 000	50 L CE 100 000 L UL Pelles, sacs poudreurs
Japon		1. 200 000 000	Pesticides et matériels de traitement
République de Corée du Sud	+	3 000 000	

Tableau N°7 : Aides internationales reçues en 2004(Source : *Diop Ousseynou Consultant FAO, Rapport Final de Mission, 2005*)

Donneurs	Désignation	Quantité	Montant
CE (M*)	-Toyota station wagon	2	
	-Toyota cabine simple	3	
	- Radio Codan mobile	5	
France, Pays Bas et CE (M*)	-Ulva Mast V3M	9	
	-Miconair AU 8115	5	
	-Micro ULVA+	200	
USA (B**)	- Radio Codan mobile	4 fixes et 8	
	- réservoir de carburant	mobiles 1	
Brésil (B)	Avion Ipanema	1	
USA et CE (M)	GPS 12 XL Garmin	120	
FAO (M)	Pesticides Heures de vols matériels de traitement , de communication, de protection, véhicules et ressources humaines		7,8 millions \$US
République Algérienne Démocratique	Pulvérisateurs	100	
	Kits de Protection	100	
	Equipe de traitement avec 3 véhicules	1	
Rp Chine Taiwan	espèce		100 000 000 F CFA
Libye	Pesticide ULV 15 pick up équipés	25 000L	
Royaume du Maroc	Pesticides ULV	250 000 L	
	Aéronefs	02	
	Véhicules	05	
France Aides Bilatérales (Direct et via FAO) + Aides multilatéral à travers CE, FIDA+BM, BAD, FIDA, FFEM, FSP	Gaz oil	5000L	Total aides bi et multi latéral = 2492 423 €
	Essence	2000L	
	kits complets	200	
	pulvérisateurs	50	
	atomiseurs	20	
	pelles, heures de vol	1000	
Gambie	6 véhicules 4X4 équipés + équipage		
Ambassade Espagne	Espèce		500 000 €
UEMOA	espèce		10 000 000 F CFA
Guinée Equatoriale	espèce		131 000 000 F CFA
Chine	pesticide	10 000 L	100 000 000 F CFA